

2023

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Déclaration de Performance

Extra-Financière

GROUPE BENETEAU
BRINGING DREAMS TO WATER

Déclaration de performance extra-financière

Ce chapitre présente les engagements du Groupe Beneteau et les réalisations qui en découlent en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

Les données présentées répondent aux exigences légales concernant le reporting extra-financier des entreprises ; elles concernent l'ensemble des entités et des filiales du Groupe Beneteau telles que consolidées dans son Rapport financier annuel. Si certains indicateurs ne couvrent pas l'ensemble de ce périmètre, une mention précise le périmètre concerné.

Les données concernent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ou sont une photographie au 31 décembre 2023 ; lorsque l'historique est disponible, les données sont renseignées sur les

trois derniers exercices afin de donner au lecteur une vision des progrès du Groupe.

Le Groupe distingue les axes d'amélioration prioritaires identifiés dans la matrice de matérialité et auxquels correspondent des Indicateurs Clés de Performance associés à des objectifs chiffrés ambitieux d'une part, et d'autre part les plans d'amélioration continue qu'il pilote par le suivi de chiffres clés.

Cette Déclaration de performance extra-financière a été présentée au Comité d'Audit réuni conjointement avec le Comité RSE pour approbation et arrêtée par le Conseil d'Administration.

1. La RSE au cœur de la stratégie du Groupe Beneteau

1.1 Déclaration de soutien au Pacte Mondial des Nations Unies

Pour déployer son projet de croissance durable, détaillé dans le plan stratégique *Let's Go Beyond!*, le Groupe agit sur toute sa chaîne de valeur animé par ses quatre valeurs : la passion, la conquête, la transmission et l'audace.

Signataire depuis décembre 2020 du Pacte Mondial des Nations Unies, le Groupe Beneteau publie sa troisième communication sur le progrès, qui est, pour lui, l'occasion de renouveler son soutien aux 10 principes de ce Pacte et d'affirmer sa volonté de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui le concernent directement. (voir section 6.5 de cette DPEF)

Cette troisième année se caractérise en particulier par la mise en place du programme B-Equal pour promouvoir la diversité et lutter contre toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité des chances, ou de traitement

entre les femmes et les hommes. Dans la continuité de cet engagement le Groupe Beneteau est devenu signataire en janvier 2024 de l'initiative #StOpE.

La table de concordance (section 6.5) renvoie aux paragraphes illustrant la mise en œuvre des 10 principes fondamentaux de ce Pacte Mondial.

"Je souhaite que notre politique et notre système de management RSE soient un élément de motivation et de fierté pour tous nos collaborateurs et démontrent une entreprise engagée pour le développement durable et la progression de ses talents."

Yves LYON-CAEN
Président du Conseil d'Administration
Le 23 Avril 2024

1.2 Modèle d'affaires

Le Groupe Beneteau est présent dans deux domaines d'activité : la construction et la commercialisation de bateaux de plaisance avec l'ambition de développer davantage les activités liées aux services nautiques ; et la construction et la commercialisation de mobil-homes et d'hébergements alternatifs destinés aux campings. Cette dernière activité fait néanmoins l'objet d'un projet de cession, en cours de revue par l'Autorité de la concurrence en France.

Acteur mondial de référence dans le secteur de la plaisance, le Groupe Beneteau propose, grâce aux neuf marques de sa division Bateau, près de 135 modèles de bateaux de plaisance qui répondent à la diversité des usages et des projets de navigation de ses clients, à la voile ou au moteur, monocoque ou catamaran.

A travers sa division Boating Solutions, le Groupe est également présent dans les activités de boat club, location, marinas, digital et financement.

Leader européen de l'habitat de loisirs, les 3 marques de la division Habitat du Groupe offrent une gamme complète de résidences mobiles et de résidences de plein air éco-conçues, répondant aux standards de qualité, confort et praticité.

Fort d'une présence industrielle internationale et d'un réseau commercial mondial, le Groupe compte un effectif d'environ 8 000 collaborateurs, principalement en France, en Pologne, en Italie, au Portugal, en Tunisie et aux Etats-Unis.

En 2023, l'activité de la division Bateau représente 82% du chiffre d'affaires du Groupe, tandis que la division Habitat en réalise les 18% restant.

Les événements marquants de l'exercice 2023 et la mise à jour du plan stratégique *Let's Go Beyond!* sont présenté dans le chapitre "Activité et Performance" du rapport financier annuel 2023 et synthétisés dans le modèle ci-contre.

¹ Révision du plan stratégique *Let's Go Beyond!* communiquée le 5 décembre 2022. Support disponible sur <https://presse.beneteau-group.com/actualites/croissance-durable-et-previsions-de-rentabilite-rehaussees-6bfe-ce95c.html>

Atouts et ressources

 CAPITAL HUMAIN	 CAPITAL INTELLECTUEL	 CAPITAL FINANCIER	 CAPITAL INDUSTRIEL	 CAPITAL ENVIRONNEMENTAL
<p>8130 collaborateurs dont 90% en CDI dont 31% de femmes</p> <p>4 centres de formation internes en France et en Pologne pour collaborateurs et intérimaires</p> <p>Implication dans les filières de formation aux métiers du nautisme</p>	<p>4 centres de R&D : France, Pologne, Italie, États-Unis</p> <p>Bateau : 4 marques leader BENETEAU, JEANNEAU, LAGOON, PRESTIGE et 5 marques challengers EXCESS, DELPHIA, WELLCRAFT, FOUR WINNS, SCARAB</p> <p>Habitat de loisirs : 2 marques leader O'HARA, IRM</p>	<p>Capitaux propres de 858 M€ Actionnariat stable : 54% du capital détenu par la holding familiale BERI 21</p>	<p>16 sites Bateau : 9 sites en France, 2 sites en Pologne, 1 Italie, 2 Portugal, 1 États-Unis, 1 Tunisie</p> <p>7 sites Habitat : 6 sites en France et 1 en Italie</p>	<p>Matières premières : résines, gel coat, bois, fibres de renforcement</p> <p>Production : 75% activité bateau certifiée ISO14001 : 2,2t/CO₂ eq/1000 heures travaillées</p> <p>Usage : développement des motorisations alternatives pour les bateaux et des solutions d'intégration paysagère des mobil-homes</p>



Réalisations 2023

 CAPITAL HUMAIN	 CAPITAL INTELLECTUEL	 CAPITAL FINANCIER	 CAPITAL INDUSTRIEL	 CAPITAL ENVIRONNEMENTAL
<p>1073 embauches en CDI (monde)</p> <p>106 alternants en France (81% des CDD France)</p> <p>Plus de 96 000h de formations, soit plus de 12h par salarié</p>	<p>14 nouveaux modèles de bateaux</p> <p>3 nouveaux segments de marchés addressés</p> <p>7 433 bateaux équipés avec SEANAPPS</p>	<p>(avant IFRS5) Chiffre d'affaires : 1785 M€ EBITDA : 306 M€ ROC : 246 M€ Trésorerie nette : 247 M€</p>	<p>78 M€ d'investissements nets Près de 7 000 bateaux et plus de 12 000 mobil-homes vendus</p>	<p>Achats : 41% des achats provenant de fournisseurs évalués RSE</p> <p>Production : 72% des déchets non dangereux recyclés/valorisés</p> <p>Eco-conception : réalisation du Bilan Carbone 2022 de la division Bateau : 1.1MtCO₂eq</p>

Valeurs pour les parties prenantes

<p>496 M€ Collaborateurs (Frais de personnels)</p> <p>826 M€ Fournisseurs (achats consommés)</p>	<p>50 M€ Collaborateurs (intéressement et participation)</p>	<p>60 M€ Actionnaires (Dividendes à verser en 2024)</p> <p>84 M€ États et Collectivités (impôts et taxes)</p>	<p>OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">3. FINANCIAL</td><td style="width: 25%;">4. SOCIAL</td><td style="width: 25%;">5. ENVIRONMENTAL</td><td style="width: 25%;">6. GOVERNANCE</td></tr> <tr> <td>7. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS</td><td>8. MANAGEMENT DES CHANGEMENTS</td><td>9. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</td><td>10. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES</td></tr> <tr> <td>12. GESTION DES CHANGEMENTS</td><td>13. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES</td><td>14. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES</td><td>15. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES</td></tr> <tr> <td>17. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS</td><td>18. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES</td><td>19. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES</td><td>20. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES</td></tr> </table>	3. FINANCIAL	4. SOCIAL	5. ENVIRONMENTAL	6. GOVERNANCE	7. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	8. MANAGEMENT DES CHANGEMENTS	9. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	10. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	12. GESTION DES CHANGEMENTS	13. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	14. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	15. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	17. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	18. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	19. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	20. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES
3. FINANCIAL	4. SOCIAL	5. ENVIRONMENTAL	6. GOVERNANCE																
7. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	8. MANAGEMENT DES CHANGEMENTS	9. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	10. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES																
12. GESTION DES CHANGEMENTS	13. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	14. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	15. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES																
17. GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS	18. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	19. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	20. RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES																

1.3 Analyse des risques et enjeux extra-financiers

CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

Le Groupe Beneteau considère que l'écoute et le dialogue avec les membres de son écosystème d'entreprise sont des facteurs de performance et de réduction des risques pour bâtir une croissance durable.

Les parties prenantes du Groupe Beneteau sont variées et dispersées notamment du fait de la distribution internationale de ses marques et du schéma d'implantation de ses distributeurs et de ses sites industriels. Écoute, dialogue et concertation sont menés localement par les différentes directions avec leurs propres parties prenantes. Cette organisation décentralisée permet de tenir compte de façon très opérationnelle de ces échanges.

Les parties prenantes du Groupe Beneteau et leurs attentes :

- Distributeurs et consommateurs : offre de produits de qualité, sûrs pour la navigation - Innovations produits - Informations transparentes sur les caractéristiques des produits – plaisir de la navigation – bon rapport qualité/prix;
- Collaborateurs et syndicats : dialogue social – formation/ mobilité/employabilité – bien-être au travail – santé et sécurité au travail – équilibre vie professionnelle/vie privée – juste rémunération – égalité des chances et non-discrimination;

- Fournisseurs et sous-traitants : relations commerciales loyales et pérennes, sélection impartiale, rémunération au juste prix - respect des engagements contractuels et des délais de paiement;
- Actionnaires : création de valeur - pérennité économique - maîtrise des risques de réputation;
- Administrations et institutions : respect des lois et des règlements – engagement citoyen – lutte contre la corruption – lutte contre l'évasion fiscale;
- ONG : collaboration ou challenges sur des problématiques communes, en particulier relative à la protection de l'écosystème marin;
- Acteurs du territoire : respect des réglementations - maîtrise des risques industriels et des nuisances liées aux sites de production - implication dans des projets locaux de développement durable - création d'emplois directs et insertion professionnelle – retombées économiques;
- Organisations professionnelles : accompagnement de l'évolution de la filière.

MATRICE DE MATÉRIALITÉ

Le Groupe Beneteau dispose d'une cartographie des risques liés à ses activités et d'une matrice de matérialité élaborée avec les parties prenantes internes (dont dirigeants, collaborateurs, actionnaires, représentants des partenaires sociaux) et externes (dont clients, utilisateurs, concessionnaires, fournisseurs, partenaires de formation, société civile et associations, pouvoirs publics).

La cartographie des risques est actualisée régulièrement par la Direction du contrôle interne et de la conformité (voir section Facteurs de Risques).

Les risques et enjeux extra-financiers prioritaires ont été regroupés selon les trois piliers de la démarche B-SUSTAINABLE.

Ethical Growth (Ethique & Conformité)		Engaged Crew (Social)		Preserved Oceans (Environnement)	
ref.		ref.		ref.	
2.1.1	Garantir la pratique éthique des affaires	3.1	Garantir un environnement de travail sûr et sain pour nos collaborateurs	4.1.1	Utiliser les matières premières de façon raisonnée
2.1.2	Prévenir l'entreprise des risques liés à l'évasion et à la fraude fiscale	3.2	Attirer les talents et renforcer l'attractivité des métiers nautiques	4.1.2	Contribuer aux filières de déconstruction
2.1.3	Protéger les données personnelles	3.3	Développer les compétences nécessaires à la performance durable de l'entreprise	4.2	Réduire l'impact environnemental de nos opérations industrielles
2.2	Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs	3.4	Renforcer l'égalité femmes-hommes et promouvoir la diversité et l'inclusion	4.3	Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) directes et indirectes
2.3	Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long terme			4.4	Promouvoir le respect de l'écosystème marin

Conformément aux obligations de reporting de la nouvelle directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), le Groupe prévoit de renouveler son analyse de double matérialité au cours de l'exercice 2024.

Les risques relatifs à la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que les enjeux liés au respect du bien-être animal, à l'alimentation responsable, équitable et durable, à la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives, ainsi qu'à la promotion du lien Nation-armée n'ont pas été analysés car ils sont considérés sans liens directs ou indirects avec les activités du Groupe.

1.4 Le programme B-SUSTAINABLE

Le Groupe Beneteau a décidé d'accélérer sa transformation au service d'un nautisme plus durable en lançant en 2022 le programme B-SUSTAINABLE. Validé par le Comité de Direction et le Conseil d'administration, ce plan à moyen et long terme s'inscrit dans la stratégie *Let's Go Beyond!* du Groupe. Il contribue à donner le cap à tous les collaborateurs et parties prenantes pour être acteurs d'un nautisme durable.

Le programme B-SUSTAINABLE s'articule autour de trois piliers :

- « **Ethical growth** » vise à assurer le développement d'une croissance éthique et responsable ;
- « **Engaged crew** » a la double ambition de renforcer l'attractivité du Groupe en tant qu'employeur avec l'amélioration continue des conditions de sécurité au travail, le développement des compétences, la diversité d'une part et d'autre part, de retenir les talents ;
- « **Preserved Ocean** » est consacré à la réduction des impacts des activités sur l'environnement, à l'intégration

des produits dans l'économie circulaire, à la lutte contre le réchauffement climatique et à la protection de l'écosystème marin.

Le programme B-SUSTAINABLE contribue, à l'échelle de l'écosystème du Groupe, à l'atteinte de 14 des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies (voir annexe ODD). Avec une sensibilité particulière à l'enjeu de bonne santé et de bien être (ODD3) et d'un monde juste basé sur l'éthique des affaires (ODD16), le Groupe Beneteau contribue de manière forte, à l'échelle de son industrie, à l'accès à des emplois décents (ODD8) et une production et une consommation durable (ODD12). Le Groupe vise également à renforcer son impact pour la lutte contre le réchauffement climatique (ODD13) et à promouvoir la protection de l'écosystème marin (ODD14).

Pour suivre sa trajectoire de progrès, le Groupe a défini des objectifs ambitieux et transformants, quantifiés à horizon 2025 ou 2030, pour les principaux volets de ces trois piliers. Les politiques et plans d'action concrets sont détaillés dans les chapitres de ce rapport.

B-Sustainable une stratégie ambitieuse et transformante

Preserved Oceans

Trajectoire

	Ligne de production de bateaux en résine recyclable (2025)	✓
	Recyclage des déchets >70% (2025)	✓
	-10% d'émissions de COVs (2025)	•
	Alignment Bas Carbone Scope 1&2 (2030)	✓
	Offre propulsion alternative sur 100% modèles (2030)	✓
	Contribution à la protection de l'écosystème marin	✓

✓ Trajectoire actuelle en ligne avec l'atteinte de l'objectif prévu
• Trajectoire actuelle inférieure à l'ambition de progression

Ethical Growth

Trajectoire

	Alertes Ethique & Conformité	•
	Formation Conformité >95%	✓
	% Achats évalués RSE > 50% (2025)	✓
	Couts garantie 12m <0.54% (2025)	✓

Engaged Crew

Trajettoire

	Fréquence Accidents <13,8 (2025)	•
	Rotation des talents < 8% (2025)	✓
	Développement >15h/pers. (2025)	✓
	Index Egalité H/F >85	✓

Principales réalisations en 2023

En 2023, le Groupe Beneteau a accéléré le déploiement de son programme B-SUSTAINABLE. La forte implication des collaborateurs, dont la dynamique a été renforcée par la participation à des événements comme The Arch ou à des ateliers de sensibilisation "Fresques du Climat", a permis de progresser à un rythme soutenu sur les 3 piliers de la démarche.

Sur le pilier Engaged Crew, le taux de fréquence des accidents de la division Bateau a baissé de plus de 9% sur la période. L'initiative B-Equal a été lancée pour promouvoir la parité femme/homme et a conduit le Groupe à devenir signataire de l'initiative #StOpE. Enfin, le nouvel outil de digitalisation de la gestion de la formation et des entretiens annuels a été déployé en France.

Sur le pilier Ethical Growth, ce sont désormais 41% des achats de la division Bateau qui sont effectués auprès de fournisseurs dont la démarche RSE a été formellement évaluée (+17pts vs. 2022). L'indicateur mesurant la qualité des produits a progressé de 5%, en ligne avec la trajectoire fixée. L'augmentation du nombre d'alertes découle quant à elle essentiellement du renforcement du dispositif d'alerte et des campagnes menées pour lutter contre le harcèlement sexuel ou à caractère sexiste.

Enfin, sur le pilier Preserved Oceans, les efforts se sont portés essentiellement sur l'activité Bateau, qui représente les 82% de l'activité du Groupe éligible dans le cadre de taxonomie européenne. L'intensité physique des émissions de CO₂ liées à la consommation d'électricité et de gaz (scope 1&2) a baissé de 6% par rapport à 2022. Avec la certification de l'usine de Bordeaux, 75% de l'activité (mesurée en heures travaillées) est désormais réalisée en conformité avec la norme environnementale ISO14001.

Cette année, 6 récompenses sont venues reconnaître la démarche d'innovation durable du Groupe, son industrialisation et sa commercialisation. Plus d'une dizaine de bateaux ont ainsi été fabriqués sur la première ligne de production en série au monde utilisant des résines entièrement recyclables.

D'autre part, après avoir réalisé les analyses de cycle de vie de deux principaux produits de ses quatre segments de marché, la division Bateau a pu évaluer son premier bilan carbone couvrant le scope 3, permettant ainsi de jaloner concrètement les prochaines étapes de son programme de réduction de son intensité carbone de -30% d'ici 2030. Ce programme s'appuie en particulier sur la poursuite de l'industrialisation de solutions innovantes dans le choix de matériaux utilisés, biosourcés et recyclables, dans la sélection de solutions de propulsion alternatives, ainsi que dans l'optimisation de ses solutions d'architecture navale.

1.5 Pilotage de la démarche RSE

COMITÉ RSE ET ORGANISATION OPERATIONNELLE

L'organisation du pilotage de la RSE facilite la prise en compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans une vision de court, moyen et long termes. Depuis 2022, le Groupe a renforcé la gouvernance de la RSE pour assurer un meilleur alignement entre les plans d'actions du Groupe et ses ambitions RSE.

Un actionnariat familial : la présence d'administrateurs familiaux est un gage de prise en compte des enjeux économiques et sociétaux s'inscrivant dans le moyen/long terme. En 2022, le conseil d'administration a fait le choix de dissocier les fonctions de président et de directeur général.

Voir aussi composition et rôle des organes de gouvernance (Chapitre 6 - Gouvernement d'Entreprise)

Le Conseil d'administration : comme attendu dans la version publiée fin 2022 du code Afep Medef auquel se réfère le Groupe Beneteau, la stratégie RSE, et notamment, mais pas seulement, en matière climatique, est au cœur des missions de son conseil d'administration. Il approuve les orientations stratégiques proposées par la Direction générale et tient compte des questions environnementales et sociétales lors de sa réflexion stratégique.

Le comité RSE : le comité spécialisé Ethique a vu ses missions élargies en 2020 à la RSE, et est devenu en 2022 le Comité RSE. Il est présidé par Yves LYON CAEN, également Président du Conseil d'Administration. Il examine la stratégie, les ambitions et les engagements du groupe en matière de responsabilité sociétale. Il revoit également la déclaration de performance extra-financière (DPEF). Certaines missions, comme les travaux de conformité SAPIN II et POTIER, sont partagées avec le Comité d'Audit et des Risques.

Le comité de direction définit et examine l'avancement de la feuille de route RSE.

Le coordinateur RSE : rattaché au Directeur général du Groupe, il propose les évolutions à réaliser dans le cadre de la feuille de route RSE sur la base des attentes des parties prenantes et des orientations stratégiques. Il accompagne les métiers et coordonne les différents plans d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

Le comité de pilotage RSE : animé par le Coordinateur RSE et composé de 7 membres permanents, le Comité de pilotage RSE suit l'avancement des plans d'actions, et accélère les initiatives pour atteindre les objectifs fixés.

1.6 Système de référence, certifications et distinctions

CADRE INTERNATIONAL

Signataire du Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe Beneteau attache une importance particulière au respect :

- des principes posés par la déclaration Universelle des Droits de l'Homme,
- des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT),
- des lois dans le domaine de la lutte contre la corruption.
- des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies à l'intention des entreprises multinationales

Chaque collaborateur du Groupe Beneteau est tenu de respecter les lois et règlements nationaux en vigueur. Si la réglementation d'un pays s'avère plus contraignante qu'une règle stipulée par le Groupe Beneteau, cette réglementation nationale prévaut.

SYSTÈMES DE MANAGEMENT ISO

Pour améliorer de façon continue ses pratiques de travail, le Groupe Beneteau s'appuie sur les référentiels internationaux: ISO 9001 (management de la qualité), ISO 14001 (management environnemental) et ISO 50001 (management de la performance énergétique).

Les certifications des filiales ci-dessous ont toutes été renouvelées au cours de l'exercice 2023.

Après avoir obtenu sa première certification ISO 9001 en 2022, le site de production de CNB à Bordeaux (France) a élargi sa démarche et obtenu en 2023 les certifications ISO 14001 et ISO 50001.

Les sites de production aux Etats-Unis, en Italie et au Portugal ne sont pas certifiés. Le Groupe prévoit de soutenir cette démarche de certification dans ces filiales à partir de 2025.

Certifications ISO des sites de production de la division Bateau

Sites de production (Division Bateau)	ISO 9001 Management de la qualité	ISO 14001 Management environnemental	ISO 50001 Amélioration de la performance énergétique
France : SPBI	OUI - Afnor	OUI - Afnor	OUI - Afnor
France : CNB	Oui - Afnor	OUI - Afnor	OUI - Afnor
Pologne : Ostroda	OUI - DNV-GL	OUI - DNV-GL	NON
Pologne : Delphia	OUI - PRS	NON	NON
Activité certifiée (en % des heures travaillées)	83%	75%	60%

EVALUATIONS RSE EXTERNES

Depuis 2022 le Groupe Beneteau fait évaluer sa démarche RSE par des tiers reconnus afin identifier des pistes de progrès.

Gaia Rating (Ethifinance) : depuis 2009, Gaïa Rating mène une campagne annuelle de collecte de données couvrant l'essentiel des PME-ETI cotées en France. Sur la base de ces informations, les sociétés sont notées sur leur niveau de transparence et de performance. Les cotations sont réalisées selon un référentiel d'environ 170 critères exigeants et quantitatifs autour des piliers économique, gouvernance, capital humain, environnement et parties prenantes. Le référentiel évolue annuellement en fonction des résultats des années précédentes et des risques RSE émergents.

Le Gaïa Index 2023 : le Groupe Beneteau a progressé de 14 points par rapport à l'année précédente (note de 64/100 -

médaille d'Argent). Il se positionne à la 136^e place du classement « CA > 500 millions € » sur 1095 et à la 21^e place dans le classement sectoriel sur 228.

EcoVadis: depuis 2007, EcoVadis est un organisme de notation de la durabilité et de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) reconnu. Il tisse aujourd'hui un réseau de plus de 90000 entreprises engagées dans le développement durable.

Avant de déployer une démarche d'évaluation RSE de ses propres fournisseurs, le Groupe a souhaité se soumettre à l'évaluation EcoVadis. L'entité opérationnelle SPBI a obtenu en 2022 la note de 55/100, récompensée par une médaille de bronze et met en œuvre un grand nombre d'actions pour améliorer sa notation. Une prochaine évaluation devrait être conduite d'ici fin 2024.

Les résultats de ces différentes évaluations ont permis d'identifier des pistes de progrès, en particulier la documentation des politiques et des actions mises en place, que le Groupe met à jour progressivement.

DISTINCTIONS LIEES AU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS L'INDUSTRIE NAUTIQUE

Les efforts engagés par le Groupe Beneteau pour concevoir des bateaux plus durables ont, cette année encore, été récompensés par ses pairs.

Boat Builder Award: pour la deuxième année consécutive, le Groupe Beneteau a remporté le Boat Builder Award attribué par IBI et METS Trade dans la catégorie "Sustainability Project of the Year". Après avoir été récompensé avec Arkema en 2022 pour l'intégration de matériaux bio-sourcés et de résine recyclable dans la production à grande échelle de ses bateaux, le Groupe Beneteau et ses partenaires stratégiques Composite Recycling et Chomarat se sont distingués en 2023 avec le process de recyclage en fin de vie du composite et du remploi de fibres de verre.

Best of Boats : la démarche collaborative du Groupe dans le développement de propulsions alternatives a été récompensée par Best of Boats dans la catégorie "Best for Future" pour le prototype de bateau à propulsion hybride électrique réalisé avec Volvo Penta sur un JEANNEAU NC 37.

Enfin, le Groupe a également été nommé au TOP10 des entreprises maritimes les plus innovantes 2023 par l'organisation Trade Only Today, reconnaissant en particulier ses développements sur les matériaux.

L'industrie nautique a également récompensé l'industrialisation et la commercialisation de ces innovations durables sur les bateaux du Groupe.

Voilier de l'année: dans la lignée de l'emblématique First 44, présenté au salon nautique de Paris en décembre 2022 et doublement primé, le Sun Fast 30 OD, premier bateau de course de série fabriqué avec la résine recyclable Elijum(c), a été nommé Voilier de l'année 2023 par Voiles & Voiliers.

Boat of the Year: du côté de l'activité des bateaux moteurs, le DELPHIA 11, premier bateau 100% électrique sur les segments du Real-Estate-on-The-Water, avait été primé Boat of the Year en 2022. En 2023, c'est le modèle H2E de la marque FOUR WINNS, premier bateau 100% électrique sur les segments du Dayboating, a remporté le prix Boat of the Year dans la catégorie des "Runabout".

2. Le pilier "Ethical Growth"

Groupe familial depuis plus de 4 générations, le modèle du Groupe Beneteau s'inscrit dans le temps long et se développe au bénéfice de tous. Le Groupe porte la conviction qu'une croissance partagée est un levier de progrès collectif et que la création de valeur ne peut se faire au détriment de la sécurité des plaisanciers ou des droits fondamentaux de l'Homme.

Le Groupe veut se développer de manière éthique et exemplaire, selon un modèle durable et responsable qui reflète ses valeurs et ses engagements, toujours soucieux d'un juste équilibre dans ses relations avec ses partenaires, concessionnaires, fournisseurs, communautés locales ou clients finaux.

Signataire du Global Compact depuis décembre 2020, le Groupe agit collectivement avec ses parties prenantes autour de trois enjeux principaux :

1. Établir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité ;
2. Garantir la qualité des produits pour une sécurité optimale de tous les usagers de nos bateaux ;
3. Renforcer les relations responsables avec ses partenaires, en particulier ses fournisseurs, et s'associer à des acteurs innovants et engagés dans une démarche de développement durable.

Par ailleurs, le respect des lois Sapin II et Devoir de vigilance d'une part et d'autre part du Règlement Général sur la Protection des Données est venu encore renforcer la nécessité de placer l'éthique des affaires au cœur de la conduite des activités du Groupe au niveau mondial.

2.1 Etablir l'exemplarité en matière d'éthique et de conformité

Le socle de cet enjeu repose sur la Charte éthique et le Code de conduite applicables à l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Le Groupe veut développer une culture et une pratique de l'éthique au quotidien, à tous les niveaux : il attend de ses managers qu'ils aient un effet d'entraînement positif sur les attitudes, les comportements et les choix de leurs équipes et qu'ils soient particulièrement attentifs à la lutte contre la corruption, contre l'évasion et la fraude fiscale, ainsi qu'au

respect des droits de l'Homme. Le Groupe porte une attention particulière à la formation du management et aux alertes qui peuvent être remontées.

Ce socle a été complété par l'adoption du Code de conduite Fournisseurs qui est partagé lors de la contractualisation de sous-traitants (voir enjeu sur les achats responsables).

2.1.1 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les actes de corruption peuvent exposer les entreprises, leurs dirigeants et chacun de leurs collaborateurs à des sanctions telles que les poursuites judiciaires, des amendes ou encore la perte de contrats.

Aussi le Groupe Beneteau fait de la lutte contre la corruption une priorité et s'engage à agir contre la corruption sous toutes ses formes : l'intégrité est l'un des principes éthiques du Groupe.

Le Groupe Beneteau sensibilise d'une part ses collaborateurs afin de détecter et de prévenir des risques

de corruption et attache d'autre part une attention toute particulière à ses partenaires commerciaux (fournisseurs, concessionnaires) situés dans des pays classés comme à risque de faits de corruption ou qui réalisent des activités que le Groupe considère potentiellement à risques. Les principaux risques qu'il a identifiés auprès de ses tiers concessionnaires sont la monétisation/fuite d'informations confidentielles relatives aux projets de développement, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme dont il pourrait à son insu est considéré comme complice.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Depuis 2018, les politiques et l'organisation ont été ajustées afin de se mettre en conformité avec la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, dite « Sapin 2 », et tenir compte des recommandations de l'Agence Française Anticorruption (AFA) :

- Une cartographie des risques de corruption a été établie en 2018, permettant de définir un programme de mise en conformité ;
- Un Comité d'éthique, rebaptisé en 2022 Comité RSE, régi par une charte Éthique, a été établi pour veiller à l'efficience de ce dispositif ;
- Une plateforme de recueil des signalements "alert.beneteau-group.com" est accessible aux collaborateurs sur l'intranet et aux parties prenantes depuis le site internet du Groupe (Ethique et conformité) ; les signalements peuvent être effectués en six langues (français, anglais, italien, portugais, polonais, slovène) ; les signalements sont réceptionnés simultanément en toute confidentialité par le Directeur de la Conformité et de l'Ethique Groupe et le Directeur des Ressources Humaines Groupe ainsi que par un référent de l'entité locale (généralement son directeur général) qui décident ensemble de leur traitements ;
- La Charte Ethique et le Code de Conduite sont partagés avec l'ensemble des collaborateurs du Groupe et complétés par le Code de Conduite Fournisseurs (voir aussi les achats responsables) ;
- Le Code de Conduite a été renforcé par des politiques Groupe concernant les conflits d'intérêt et les cadeaux & invitations ;
- Une évaluation des risques pays et activités est revue annuellement en prenant en compte le référentiel Indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International ;
- Une procédure de sélection et de contractualisation des tiers (concessionnaire, fournisseur ou sous-traitant) a été mise en place, en tenant compte des risques liés à leur pays d'établissement, leur activité et à leur actionnariat. Procédure renforcée en 2022 par la mise en place d'évaluation externalisée dit "due diligence d'intégrité" ;
- Des questionnaires de due diligence anti-corruption sont adressés en ligne aux tiers considérés à risque de par leur localisation géographique et/ou leur activité ;
- Le Groupe s'appuie sur un outil externe permettant d'identifier les tiers à risque (sanction, Personnes Exposées Politiquement, mauvaises presses) ;
- Les contrats avec nos tiers concessionnaires intègrent une clause spécifique concernant la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ;
- Des formations, en ligne ou en présentes assurées par la Directrice Conformité et Ethique Groupe, dédiées au programme anti-corruption du Groupe Beneteau, sont conduites en trois langues (français, anglais, polonais) auprès des managers de toutes les entités ainsi qu'à l'ensemble des équipes les plus exposées au risque de corruption (Achats, Douane, Finances, Commerce et Administration des ventes).

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS

OBTENUS EN 2023

En 2023, le Groupe a poursuivi le déploiement de son dispositif anticorruption avec :

- des actions de sensibilisations effectuées en présentiel par la Directrice Conformité et Ethique auprès des Comités de Directions des Usines en France, aux Etats Unis et en Pologne,
- des actions de sensibilisation sur l'éthique des affaires effectuées par la Directrice Conformité et Ethique auprès des équipes commerce avant la saison des salons nautiques en septembre 2023 et auprès des équipes achats avant le temps fort de novembre 2023 du salon METSRADE,
- le déploiement des politiques conflits d'intérêts et Cadeaux & Invitations,
- la réalisation d'un appel d'offre ayant permis d'identifier le prestataire qui accompagnera le Groupe sur deux années dans le déploiement de formations en ligne.

Les membres du GMC (Comité de Management Groupe), des achats et des comités de direction des usines ont été sollicités pour déclarer leur situation de conflit d'intérêts (absence, potentielle ou réelle). Sur les 115 retours, 8 cas de conflit d'intérêt potentiels ont été portés à connaissance et font l'objet d'un suivi particulier.

Le Groupe a fait appel à deux prestataires externes pour effectuer 14 due diligence d'intégrité concernant soit des concessionnaires (nouveaux ou historiques), soit des entreprises pour lesquelles des prises de participation ont été envisagées.

PERSPECTIVES

Le Groupe finalisera au 1^{er} semestre 2024 une cartographie des risques de corruption en intégrant ses activités au Portugal et en Tunisie.

Le Groupe lancera des formations en ligne au travers de l'outil interne B-One (LMS) sur le périmètre France et via une plateforme en ligne sur le périmètre hors France sur les thématiques suivantes : corruption, conflits d'intérêts, cadeaux & invitations. L'objectif est de former plus de 95% du groupe cible à l'horizon 2025.

2.1.2 LUTTE CONTRE L'EVASION ET LA FRAUDE FISCALE

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Même si une entreprise suit une politique fiscale transparente et n'est pas présent dans des pays à fiscalité privilégiée, elle peut-être confrontée, du fait de la localisation de ses activités de distribution, à des risques exogènes de fraude ou d'évasion fiscale dont elle serait considérée comme complice.

Le Groupe Beneteau agit donc en interne, pour se prémunir contre toute forme de fraude fiscale, et en externe, pour éviter d'agir involontairement en facilitateur de fraude fiscale de la part de ses clients.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Dans la division Bateau, le modèle de commercialisation est celui du réseau de distribution constitué de concessionnaires indépendants. Des vérifications dites « due diligence » sont réalisées en fonction de la localisation du prospect client et de son activité (concessionnaire ou loueur professionnel). Une « due diligence » renforcée est systématiquement réalisée pour toute commande de bateaux par un tiers non concessionnaire du Groupe et/ou dont l'objet social est sans lien avec le nautisme.

Dans la division Habitat, ce risque est non significatif car la commercialisation est exclusivement réalisée via un réseau européen de clients professionnels.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

Au 31 décembre 2023, le Groupe Beneteau compte trois concessionnaires de bateaux (sur plus de 1 200 points de vente dans le monde) établis dans un pays de tourisme nautique et de tradition maritime, figurant sur la liste des pays non coopératifs à des fins fiscales de l'Union Européenne. Cette situation a justifié la mise en place d'un plan d'action spécifique.

En 2023, le Groupe Beneteau a utilisé des outils d'intelligence économique pour réaliser des "due diligence" renforcée dans le cadre de projets de prises de participations (voir ci-dessus au paragraphe 2.1.1).

PERSPECTIVES

En 2024, le Groupe poursuivra la réalisation de due diligence d'intégrité.

2.1.3 PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – EU 2016/679) encadre le traitement des données personnelles et s'applique notamment à toute entreprise établie sur le territoire de l'Espace Economique Européen.

Pour le Groupe Beneteau, la poursuite de la digitalisation des processus opérationnels et projets de transformation, l'accroissement des services digitaux et des activités B2C, ainsi que les enjeux liés à la cybersécurité, renforcent encore l'omniprésence des données, leur rôle essentiel au sein de la chaîne de création de valeur du Groupe mais aussi le besoin de ce dernier de se reposer sur une gouvernance et une stratégie fortes de la donnée.

Au-delà des obligations réglementaires auxquelles il est soumis en matière de protection des données personnelles, le Groupe souhaite faire de la protection des données un élément différentiant pour ses clients et un marqueur de confiance pour ses collaborateurs et partenaires.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Afin de se conformer à ses obligations réglementaires mais avant tout afin d'assurer la protection effective de l'actif stratégique que constitue les données pour le Groupe et de garantir à ses parties-prenantes licéité, transparence et loyauté dans le traitement fait de leurs données personnelles, le Groupe Beneteau met tout en œuvre, via des mesures organisationnelles et techniques

adaptées aux risques, pour protéger les données, notamment contre une divulgation inappropriée ou un accès illégitime.

A ce titre, le Groupe Beneteau fait siens les principes clés suivants en matière de données personnelles :

- Placer les personnes au cœur de ses services et activités,
- Traiter les données personnelles de manière éthique et responsable,
- Avoir une visibilité de bout en bout des données personnelles, de leur traitement et des risques associés dans ses services et activités,
- Assurer la sécurité et protéger durablement les données personnelles.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

2023 a été consacré à la poursuite du plan de mise en conformité établi en 2022. Le Groupe a renforcé comme prévu son organisation en recrutant un Data Protection Officer (DPO) fin août 2023, tout en continuant de s'appuyer sur un cabinet spécialisé en protection des données personnelles.

Ce DPO Groupe a pu concevoir et lancer un programme interne de sensibilisation, « DataCare », destiné à l'ensemble des collaborateurs basés en France pour adopter les bons comportements en matière de protection des données personnelles.

PERSPECTIVES

Le DPO Groupe, avec l'appui du prestataire externe accompagnant le Groupe Beneteau depuis 2022, poursuivra en 2024 les actions de renforcement de la conformité et du dispositif de gestion de risques associé.

L'accent sera également mis sur la sensibilisation et la formation en interne ainsi que sur l'anticipation, au moyen de la mise en place d'un dispositif de veille robuste.

Indicateurs-clé de performance - Ethique & Conformité

Périmètre Groupe	2022	2023	Objectif (2025)
Nombre d'alertes confirmées	6	26	n.a.
% Formation Ethique & Conformité des populations cibles	24%	94%	>95%

Parmi les 26 alertes confirmées en 2023, 18 concernent des cas de harcèlement et 7 un non respect du code de conduite. (contre 6 au total en 2022). Cette progression résulte essentiellement des campagnes de sensibilisation menées par le Groupe (voir enjeu 3.4). Aucune de ces 26 alertes reçues ne concernait des suspicions de corruption ou de non-respect de la protection des données personnelles.

2.2 Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les conditions de sécurité apportées par ses produits (bateaux et mobil-homes) sont un enjeu majeur pour le Groupe Beneteau. Les clients du Groupe expriment des attentes fortes sans aucune concession possible.

Dans le nautisme tout particulièrement, la qualité répond à une attente majeure de sécurité pour les consommateurs et les utilisateurs finaux en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation en bateau.

Le Groupe Beneteau est conscient que le risque zéro n'existe pas, mais met la sécurité au cœur de la conception de ses bateaux et de ses mobil-homes et travaille en étroite collaboration avec tous les acteurs de sa chaîne de valeur. Ainsi il s'impose comme un fabricant qui mérite la confiance de tous ses utilisateurs.

POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique Qualité de la division Bateau s'appuie sur un plan de route pluriannuel qui vise à améliorer la qualité dans quatre domaines : qualité des produits, qualité des développements, qualité des achats fournisseurs et qualité de production.

Lors du processus de construction du bateau, les contrôles qualité permettent d'identifier les points critiques de non-quality et de les analyser en fonction de leur impact sur la sécurité des consommateurs. Cette boucle dynamique vise à intégrer rapidement les correctifs nécessaires.

Lors du développement d'un nouveau modèle, toutes les fonctions critiques pour la sécurité sur le bateau sont validées

par les équipes qualité. Elles accompagnent également les premiers essais en mer de tout nouveau modèle pour y conduire les audits qualité en conditions d'utilisation client.

Dans le cadre des procédures d'achats considérés sensibles ou critiques d'un point de vue qualité et sécurité des consommateurs, la sélection des fournisseurs est réalisée suivant une matrice de préconisation contenant les critères qualité et sécurité attendus. Chaque année, un planning d'audit qualité des fournisseurs est mis en place et couvre une dizaine de fournisseurs. Le planning est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs. En cas d'aléas en production lié à un équipement acheté, le fournisseur est associé au traitement et à la résolution des aléas afin d'éviter la répétition du risque qualité. La notation qualité ainsi que le plan d'action associé font l'objet d'un suivi mensuel par la Direction avec une analyse détaillée dans le cas des 180 fournisseurs qu'il considère comme stratégiques. Les fournisseurs présentant un taux élevé de non-conformité font également l'objet d'un suivi particulier. (voir également la section 2.3 - Achats responsables)

Lors du processus de construction du bateau, les contrôles qualité intermédiaires et finaux ont pour objectif de déceler et corriger les défauts. Les centres de formation internes du Groupe Beneteau permettent de former et d'habiliter les opérateurs pour toutes les opérations à risque pour la conformité du bateau.

Afin de garantir la sécurité de ses bateaux lors de leur utilisation, les marques du Groupe Beneteau proposent aux réseaux de concessionnaires des formations techniques de plusieurs jours, dispensées dans ses centres de formation internes et animées par les équipes du service après-vente

(SAV) avec la participation de certains fournisseurs. Chaque marque dispose d'une équipe SAV itinérante qui se déplace chez les concessionnaires du monde entier pour les assister et les former techniquement.

Pour mieux prendre en compte les attentes de ses clients, le Groupe s'appuie sur l'approche « customer centricity », sur une restructuration de ses enquêtes de satisfaction, et la mise en place d'échanges entre ses clients et ses salariés.

Dans la division Habitat, la démarche qualité est déployée au travers d'un plan de surveillance industriel basé sur des points de contrôles obligatoires tout au long du processus de fabrication : contrôles sécuritaires, fonctionnels et esthétiques en production et sur parc. En amont de la production, des tests de qualification sont menés afin de valider tous les composants et produits.

Certifiés d'après la norme européenne EN 1647, les mobile-homes du groupe répondent à 180 points de contrôle garantissant le respect des exigences de santé et de sécurité. L'attestation de conformité est délivrée pour chaque modèle par un organisme indépendant.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

Tous les sites français et polonais de la division Bateau sont certifiés ISO 9001. Ces sites représentent plus de 80% des heures travaillées de la division Bateau. Des actions ont été engagées sur le site Italien afin de le préparer à une future certification en 2025. Les premières évaluations ont été réalisées sur les sites américains et portugais pour des certifications prévues en 2026.

La priorité du plan de route Qualité reste le traitement des points critiques afin de mettre en place les actions correctives dans les plus brefs délais. L'axe concernant les nouveaux développements a également été renforcé afin de mieux valider les nouveautés et de mieux maîtriser le traitement des points critiques rencontrés lors des développements.

Compte tenu des retours clients de ces dernières années, le Groupe avait lancé en 2022 deux nouveaux projets relatifs aux risques électriques et aux bruits/vibrations sur les bateaux. Concernant les risques électriques, de nombreuses fonctions et entités ont été engagées dans ce projet afin de traiter les risques et de former l'ensemble des équipes concernées. Le bilan fait à fin 2023 présente, pour ce thème, une baisse du nombre de points critiques par rapport à 2022. Le projet de réduction des bruits/vibrations a fait l'objet de chantiers ciblés qui ont permis de traiter avec succès un type de bateau. Le projet sera déployé plus globalement en 2024.

Les équipes de développement Bateau travaillent de plus en plus en co-conception avec les fournisseurs sur les nouveaux modèles. Les équipes achats et qualité mènent ensemble des audits qualité des fournisseurs et établissent une notation qualité. En 2023, l'objectif de notation fournisseur n'a pas été tenu (66 % de fournisseurs classés A pour un objectif supérieur à 70 % et 27 % de fournisseurs classés C pour un objectif inférieur à 20 %). Un plan d'actions a été mis en place avec les fournisseurs concernés et a fait l'objet d'un suivi présenté dans le rapport mensuel AQF. Il consiste en un plan d'audit renforcé et un suivi des actions correctives beaucoup plus exigeant.

PERSPECTIVES

Les priorités 2024 du plan de route qualité sont les suivantes:

- Qualité Produits/clients : maintenir un pilotage dynamique des points critiques avec un reporting régulier à la Direction Générale. Poursuite du projet risques électriques engagés en 2023 avec un suivi particulier des systèmes connectés et extension du projet de réduction des bruits/vibrations. Démarrage d'un projet sur le contrôle de robustesse des bois. Le principe du NPS (Net Promoter Score) a été retenu comme outil de mesure de la satisfaction clients. Les résultats des premières enquêtes engagées en 2023 ont été présentés lors du Comité Qualité du 21/02/24. L'année 2024 doit permettre de généraliser cet indicateur à l'ensemble des marques du Groupe, de définir le process d'exploitation des données et de mettre en place les premiers plans d'actions.
- Qualité en développement : poursuivre l'amélioration du process de validation dans les développements de tous nouveaux produits ou systèmes. La direction Qualité sera associée au Comité Produit afin d'alerter la Direction Générale en cas de dérive lors du passage des jalons de développement.
- Qualité fournisseurs : améliorer la réactivité des fournisseurs aux Non-Conformités usines. Développer les interventions fournisseurs en usine lorsque c'est possible. La notation des fournisseurs sera simplifiée en 2024 et portera sur 2 critères uniquement (au lieu de 4) : la performance Qualité et le délai de traitement des non-conformités.
- Qualité en production : maintenir un haut niveau de formation et d'habilitation de nos opérateurs. Monter en maturité du pilotage en production des portes qualité afin de diminuer les défauts vus lors des essais fonctionnels et finaux de nos bateaux.

Indicateur-clé de performance

Division Bateau	Exercice de référence (2019)	2022	2023	Objectif (2025)
Coûts de garantie 12 mois (en % du chiffre d'affaires)	0,69%	0,64%	0,50%	0,45% (-10% vs. 2023)

L'indicateur mis en place pour suivre la performance qualité repose sur les coûts de garantie rapportés au volume de ventes total. Les coûts de garantie intègrent le coût des heures des équipes SAV ainsi que le coût des pièces de rechange. Cet indicateur comptabilise uniquement les coûts de garantie dans l'année qui suit la livraison des bateaux afin de mesurer au mieux l'efficacité des actions mises en place.

Au cours de l'exercice, le Groupe a décidé d'automatiser le calcul de cet indicateur sur l'ensemble de ses filiales et d'harmoniser les données utilisées avec les sources du reporting financier. En 2023, la valeur de cet indicateur est de 0,50%. A méthode de calcul comparable, ce résultat

progresse de 5,3% par rapport à 2022 et en ligne avec la trajectoire fixée de 15% d'ici 2025.

L'atteinte de l'objectif en 2023 est en partie dû à une stabilisation des activités en production du fait d'un nombre de manquants en forte diminution. Les process de fabrication ont ainsi été mieux respectés et les contrôles des bateaux réalisés dans de meilleures conditions. Les plans d'actions mis en place dans le cadre des projets transverses (comme le projet électricité cité ci-dessus) et suite au traitement des points critiques commencent également à porter leurs fruits.

La division Bateau maintient son cap pour 2025 et vise 10% de réduction supplémentaire par rapport à 2023.

2.3 Développer les achats responsables et les relations fournisseurs de long-terme

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les fournisseurs jouent un rôle clé dans la réussite du Groupe Beneteau. Pour construire avec eux des relations pérennes, le Groupe souhaite partager avec eux ses engagements pour une croissance durable, matérialisés notamment par les 10 principes du Global Compact dont il est signataire. En outre, le respect de la loi sur le Devoir de vigilance est venu encore renforcer la nécessité pour le Groupe de veiller et inciter à ce que ses fournisseurs respectent ses engagements sociaux et environnementaux, ainsi que ceux concernant le respect des droits humains.

POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique d'Achats Responsables du Groupe Beneteau vise à promouvoir l'application des principes de Responsabilité Sociétale d'Entreprise auprès de toutes les parties prenantes de sa chaîne d'approvisionnement. Le Groupe souhaite s'assurer que, quel que soit leur contexte local, ses fournisseurs partagent ses engagements, et contribuent à l'atteinte de ses ambitions RSE.

Cette politique s'articule autour de quatre axes principaux:

- Des engagements partagés : le Code de conduite fournisseurs disponible en 7 langues (français, anglais, italien, espagnol, polonais, allemand, chinois) est le référentiel clé de cette politique d'achats responsables. Il définit ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs et de ses

sous-traitants quelle que soit leur catégorie d'achats. La filière Achats est directement impliquée dans la mise en œuvre de cette politique et les acheteurs doivent remettre le code de conduite fournisseurs lors de consultations, d'appels d'offres, ou au début d'une relation commerciale, afin de recueillir leur engagement à la respecter, matérialisé sous forme de clause contractuelle. Les recommandations présentées dans le code ne constituent pas une liste exhaustive, mais permettent aux fournisseurs du Groupe de jauger leurs performances en regard de ses attentes.

- Un sourcing local privilégié : dans la mesure du possible, le Groupe Beneteau développe un réseau de fournisseurs de proximité et a vocation à maintenir ce marquage territorial fort et ce pour l'ensemble des sites de production toutes géographies confondues.
- Une démarche d'innovation en partenariat avec ses fournisseurs : la politique Achats responsables du Groupe Beneteau l'oriente vers des choix de matières cohérents vs ses engagements environnementaux et sociaux (voir aussi § eco-conception des produits). Les équipes de développement Bateau travaillent étroitement avec leurs fournisseurs pour éco-concevoir les nouveaux modèles. Les fournisseurs partenaires sont largement associés aux communications dédiées afférentes, notamment par le biais d'interventions sur le stand Groupe Beneteau lors des salons nautiques et de participations à certains séminaires (ex.: The Arch en 2023).

4. Une cartographie Qualité précise de ses fournisseurs : le Groupe considère que ses fournisseurs sont des partenaires essentiels de sa politique Qualité (voir aussi la section 2.2). La sélection des fournisseurs est réalisée suivant une matrice de préconisation intégrant les critères qualité et sécurité attendus. En cas d'aléas en production lié à un équipement acheté, le fournisseur concerné est associé au traitement et à la résolution des aléas afin d'éviter la répétition du risque qualité. Chaque année, un planning d'audit qualité des fournisseurs est mis en place et couvre une dizaine de fournisseurs. Le planning est établi en fonction de l'importance et de la criticité des fournisseurs. Les équipes achats et qualité mènent ensemble ces audits qualité des fournisseurs et établissent une notation qualité qui fait l'objet d'un suivi mensuel par la Direction avec une analyse détaillée pour les 180 fournisseurs stratégiques. Les fournisseurs présentant un taux élevé de non-conformité font également l'objet d'un suivi particulier.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

Le Groupe a accéléré la promotion de sa politique Achats Responsables alors que le contexte approvisionnement s'est graduellement normalisé courant 2023. La campagne d'incitation des fournisseurs et sous-traitants à se faire évaluer par Ecovadis (ou tout autre organisme équivalent) a été lancée en Mai 2023. Elle permet d'atteindre une couverture supérieure à 40% pour la division Bateau à la fin de l'exercice, témoignant d'une excellente adhésion et d'un bon niveau de maturité du panel fournisseurs. La Direction des Achats de la division Bateau a pu participer à l'étape parisienne de l'Ecovadis World Tour le 17 Octobre 2023 et y déclarer son ambition : 50% des achats provenant de fournisseurs évalués à 2025, et 80% à 2030. Cette évaluation basée sur 21 critères,

regroupés en quatre thèmes (Ethique, Social, Environnement et Chaîne d'approvisionnement) permet à chaque fournisseur d'obtenir une note ainsi que des axes stratégiques d'amélioration autour desquels les équipes Achats peuvent les animer.

Par ailleurs, le Groupe privilégie, tant que faire se peut, les achats de production réalisés auprès des fournisseurs locaux en France ; en 2023, ils ont représenté 38% des achats de production.

Enfin, l'objectif de notation qualité n'ayant pas été tenu sur 2023, un plan d'action a été mis en place avec les fournisseurs concernés (voir section 2.2).

Les équipes Achats sont impliquées dans la feuille de route relative aux propulsions alternatives et matériaux alternatifs (voir section 4.3). Le déploiement d'une solution Iroko (substitut au teck issu du Myanmar, sous embargo de l'UE) est désormais effectif.

En 2023, 74% de la quantité totale de bois achetée provenait de forêts certifiées FSC. Ce pourcentage devrait croître dans les années à venir en raison des choix faits par le Groupe.

PERSPECTIVES

La démarche Ecovadis concerne non seulement les fournisseurs mais aussi les équipes Achats, qui bénéficient de modules de formations dédiés à la transition écologique et aux enjeux de conformité : elles sont ainsi mieux à même de les retranscrire aux fournisseurs pour accompagner leurs progrès. Afin d'atteindre l'objectif de 50% d'achats évalués en 2025 et 80% à 2030, la Politique Achats et l'arbre de décision de sélection des fournisseurs sont amenés à évoluer. Tout nouveau fournisseur devra être évalué, toute nouvelle attribution de marché sera réservée aux fournisseurs évalués. A terme, les fournisseurs non évalués seront progressivement déréférencés.

Indicateur-clé de performance

Division Bateau	2021	2022	2023	Objectif (2025)
% achats provenant de fournisseurs évalués RSE*	n.a.	24%	41%	>50%

* Part des achats d'articles référencés (en M€) provenant de fournisseurs évalués au moins une fois par Ecovadis.

Autres chiffres clés

171 des fournisseurs sont considérés comme stratégiques : ils représentent plus de 61% des achats de la division Bateau.

Part des achats de production réalisés auprès des fournisseurs locaux en France : 38% (vs. 39% en 2022)

Quantité totale de bois achetée provenant de forêts certifiées FSC : 74% (vs. 71% en 2022)

3. Le pilier "Engaged Crew"

Le Groupe Beneteau, c'est avant tout un projet humain. Une aventure collective qui rassemble des femmes et des hommes dans leur grande diversité autour de quatre valeurs fondatrices : la passion, l'audace, l'esprit de conquête, la transmission. Le Groupe porte la conviction qu'un équipage engagé est la force de l'entreprise.

Dans un marché du travail en pleine évolution, le Groupe veut donc développer un modèle social inspirant et fédérateur, qui concilie l'exigence de la performance et les attentes de ses collaborateurs afin d'attirer, développer et retenir les talents dont il a besoin pour répondre aux enjeux d'un nautisme encore plus durable.

Tout en favorisant un dialogue social de qualité, le Groupe œuvre sur les enjeux prioritaires suivants :

1. Protéger l'intégrité et garantir la sécurité de chaque collaborateur et améliorer le bien-être de chacun au travail ;
2. Attirer et retenir les talents nécessaires à son développement et renforcer la fierté d'appartenance ;
3. Développer les compétences et assurer la transmission des savoir-faire tout au long des parcours de carrière ;
4. Renforcer l'égalité homme/femme et promouvoir la diversité et l'inclusion.

L'ÉQUIPAGE DU GROUPE BENETEAU EN 2023

Dans un environnement de marché particulièrement exigeant, le Groupe Beneteau adapte en permanence ses métiers et ses ressources humaines à ses besoins pour maintenir sa compétitivité et accélérer le développement de ses marques.

Ancré en France, le Groupe a poursuivi son déploiement à l'international, en intégrant notamment plus de 200 collaborateurs en Tunisie après l'acquisition de la société Magic Yacht.

A fin décembre 2023, le Groupe compte ainsi 8130 employés (soit 246 salariés de plus qu'au 31 décembre 2022), répartis dans 7 pays, et un peu plus de 1200 intérimaires. En tant qu'acteur industriel, son équipage est composé à 74% d'opérateurs.

3.1 Garantir un environnement de travail sûr et sain pour les collaborateurs

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Protéger l'intégrité physique et garantir la sécurité de chaque collaborateur est une priorité absolue du Groupe Beneteau. Les principaux risques d'accidents ou de maladies professionnelles sont liés aux activités industrielles et concernent l'exposition aux agents chimiques dangereux, aux poussières de bois et de composites, aux opérations de manutention, aux chutes de hauteur, à l'organisation de l'usine et à la configuration des produits.

POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique du Groupe met en place des plans d'action pour réduire les facteurs de pénibilité, prévenir l'apparition de maladies professionnelles et faire baisser le nombre d'accidents ainsi que leur gravité. Les risques sont évalués et hiérarchisés en fonction de leur gravité, de leur fréquence et de leur occurrence. Les évènements non

souhaités (presqu'accidents, soins, accidents avec ou sans arrêt, maladies professionnelles, départs de feu, déversement...) sont systématiquement enregistrés et analysés. Des plans d'actions sont menés pour empêcher qu'ils ne se reproduisent.

La sécurité est un des axes majeurs du référentiel de production. Ce référentiel définit les moyens et processus à mettre en œuvre pour atteindre les niveaux d'excellence. Une auto-évaluation annuelle par le site et une évaluation par des auditeurs internes sont réalisés pour valider le niveau du site et les actions d'amélioration à mettre en œuvre.

Le plan pluriannuel d'action pour la sécurité B-SAFE est déployé sur l'ensemble des sites en France et en Italie.

Le programme B-SAFE repose sur la formation de l'encadrement et la sensibilisation à la sécurité de tous les collaborateurs, permanents, intérimaires, apprentis et alternants. Les ambassadeurs B-SAFE reçoivent une

formation de deux jours tandis que les collaborateurs sont sensibilisés sur une demi-journée. Depuis 2016, trente-huit ambassadeurs B-SAFE ont été formés en France. Le message-clé de la formation B-SAFE est celui de la responsabilisation : collective car la sécurité est l'affaire de tous et individuelle car chacun est acteur dans ce domaine. Le dialogue sécurité est au cœur de ce programme : c'est un moment d'échange entre opérateurs et managers sur le thème de la sécurité.

Outre les formations réglementaires classiques (CACES ou habilitations internes pour la manutention, habilitations électriques, etc.), le Groupe déploie des formations abordant les risques et les règles de sécurité, l'utilisation de matériels jugés dangereux, les gestes et postures, et la prévention du risque chimique pour l'activité composite de la division Bateau.

Des évaluations (internes aux sites et externes par des experts désignés) ont lieu avec régularité pour évaluer le niveau de maturité et les points de progression de chacun des sites. Ces évaluations donnent lieu à des plans d'actions collectifs au Groupe ou propres aux sites.

Depuis 2022, les accords intéressements des entités françaises de la division Bateau intègrent le taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des collaborateurs.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

En 2023, le Groupe a mis à jour son module de sensibilisation aux risques professionnels. De nouveaux ambassadeurs ont été formés pour le déployer auprès de l'ensemble des employés et intérimaires de la division Bateau sur trois ans. Ce module de sensibilisation complète celui lancé en 2016 en renforçant l'importance de la culture sécurité dans la vie professionnelle et personnelle – la sécurité ne s'arrête pas au portail de l'usine.

Le Groupe a également lancé en 2023 la démarche "TMS Pro" avec la CARSAT Pays de la Loire qui vise à diminuer l'impact des troubles musculo-squelettiques et à développer la performance des entreprises (gain

d'efficacité, baisse de l'absentéisme, meilleure cohésion sociale etc...). Cette démarche se décompose en 4 étapes :

1. Mobiliser – création de comité de pilotage au sein des usines, formation des équipes
2. Investiguer – prioriser les situations de travail et analyser celles-ci
3. Maîtriser – transformer les situations de travail
4. Evaluer – s'assurer de l'efficacité des actions.

Cette démarche "TMS Pro" va se poursuivre sur les prochaines années pour assurer une amélioration continue des conditions de travail.

Bien que certains sites de production aient été affectés par des changements d'organisation et par des changements de cadence le taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail a été de 13,1 pour les salariés de la division Bateau en 2023, soit un recul de près de 10% vs. 2022. Cela représente ainsi une baisse de plus de 50% depuis la mise en œuvre du programme B-SAFE au sein de l'ensemble des usines du Groupe en 2016. Ce taux est nettement inférieur à ceux observés au niveau français par la CARSAT en 2022 (23,6 pour le Comité Technique National F - dont filière bois - et 15,5 pour le Comité Technique National de la Métallurgie).

PERSPECTIVES

D'ici 2025, les axes prioritaires seront:

- la standardisation du Référentiel de Production sur l'ensemble des filiales du Groupe ;
- un travail au sein des entités françaises pour réduire les taux de fréquence des accidents de travail des intérimaires ;
- la poursuite de la prévention primaire des maladies professionnelles et notamment des troubles musculo-squelettiques (démarche TMS Pro) ;
- la prévention des risques liés à l'électrification des bateaux.

Indicateurs-clé de performance

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt des collaborateurs	Exercice de référence (2015/2016)	2021	2022	2023	Objectif (2025)
Division Bateau		21,0	14,5	13,1	12,3
Périmètre Groupe	32,7	22,3	16,2	17,8	13,8

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt x 1 000 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

Autres chiffres clés

	2021	2022	2023
Périmètre division Bateau			
Taux de gravité des accidents des collaborateurs	1,41	1,02	0,90
Taux d'absentéisme lié aux accidents du travail / Maladies professionnelles	1,68%	1,53%	1,33%
Périmètre Groupe			
Taux de gravité des accidents des collaborateurs	1,50	1,14	1,11
Taux d'absentéisme lié aux accidents du travail / Maladies professionnelles	1,63%	1,51%	1,47%

Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail x 1 000 / nombre d'heures travaillées réelles.

3.2 Attirer et retenir les talents et renforcer l'attractivité des métiers du nautisme

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les travailleurs sont aujourd'hui davantage en quête de sens et en recherche d'un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée. En outre, les métiers de la construction nautique restent méconnus du grand public en général, et des jeunes en particulier.

Pour accompagner la transition générationnelle sur ses sites les plus matures et rendre possible la croissance durable qu'il ambitionne, l'enjeu est double pour le Groupe Beneteau : retenir les talents d'une part et d'autre part, recruter des nouveaux collaborateurs.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Pour retenir ses meilleurs employés et attirer de nouveaux talents, le Groupe Beneteau met de nombreuses actions en place visant à promouvoir les métiers et les carrières au sein du Groupe, et renforcer la fierté d'appartenance. Parmi celles-ci, une communication interne qui valorise les réussites individuelles et collectives, un système de rémunération (fixes et variables) juste, motivant et équitable, un dialogue social de qualité, des programmes de formation (voir paragraphe 3.3). Le Groupe Beneteau a également mis en place un système de cooptation et encourage l'alternance sur ses sites français.

Afin de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs, chaque filiale a mis en place un parcours et un programme d'intégration, pour les CDI comme les intérimaires, en coopération avec les centres de formation internes ou externes qui dispensent les formations techniques et de sécurité.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

En 2023, le Groupe a recruté 1 084 collaborateurs (872 en CDI et 212 en CDD), alors que dans le même temps, 1 042 collaborateurs ont quitté le Groupe de façon majoritairement volontaire (fin de contrat, démissions et départs en retraite).

Le nombre d'alternants demeure stable sur l'année 2023 comparativement à 2022: 71 nouveaux contrats en alternance ont été conclus pour l'année 2023 en France, portant à 106 le nombre de personnes en contrat d'alternance à la fin de l'exercice.

En 2023, le Groupe Beneteau a conduit une enquête d'opinion de grande envergure auprès de l'ensemble de ses salariés. Grâce à un mécanisme de participation innovant, le Groupe a obtenu le meilleur taux de participation de son histoire, avec plus de 68% de

répondants contre 44% et 51% pour les 2 précédentes éditions en 2017 et 2019. Le score d'engagement constaté reste stable, et élevé avec 69% d'opinions positives. L'ensemble des résultats de l'enquête a été partagé avec les managers, puis les équipes opérationnelles afin de définir et mettre en place des actions d'améliorations qui doivent permettre d'améliorer ce score d'engagement pour les prochaines éditions.

Plusieurs actions ont par ailleurs été lancées afin de renforcer la capacité offerte aux salariés du Groupe à "aller sur l'eau", naviguer et essayer des bateaux. 2 bateaux de la "flotte des bateaux salariés" ont été renouvelés avec l'introduction d'un First 24 et d'un Sun Loft 47. Un projet "Refit Bateau" a été proposé afin de proposer à nos salariés en France un concours permettant de racheter à bas prix des anciens bateaux de stock non vendables, et de les remettre en état pour pouvoir naviguer. Enfin, la formation sur le site de Bordeaux et la systématisation de l'embarquement d'opérateurs de production sur les "essais bateaux" ont permis de faire naviguer une centaine de salariés en 2023.

Côté Recrutement, en collaboration avec ses partenaires, le Groupe Beneteau a réalisé en France une soixantaine d'opérations de recrutement en 2023 : des « afterworks », des « Portes Ouvertes », des participations à différents événements locaux (bus de l'emploi La Roche Sur Yon, Foire de Challans, etc), et des informations collectives.

Le programme de cooptation lancé en 2022 a été reconduit en 2023 : il a permis de recruter plus de 165 candidats en France sur l'année.

En 2023, le Groupe Beneteau a continué d'accompagner les initiatives du Campus des Métiers du Nautisme, qui ont permis de renforcer la visibilité sur les métiers du Nautisme auprès des collégiens, avec la notamment la présence dans 11 salons et forum, avec en action phare la participation à la semaine de l'emploi Maritime et fluvial en Pays de Loire.

PERSPECTIVES

En 2024, dans un contexte économique contraint, la priorité du Groupe se porte davantage sur la rétention des talents que sur le recrutement, même si des titularisations / recrutements pourront avoir lieu sur des métiers à compétences rares.

La célébration des 140 ans du Groupe est l'occasion de relancer les "Trophées B", grande épreuve sportive proposée à l'ensemble des salariés, qui pourront en 2024 participer dans un 1er temps via une application digitale, avant une grande finale programmée en Vendée en juin 2025.

En parallèle, le Groupe Beneteau va poursuivre le déploiement de son programme de 'Profit sharing' afin d'avoir des mécanismes de partage de la valeur dans l'ensemble des entités du Groupe.

En outre, le Groupe Beneteau rendra plus visible, en interne (rétention), comme en externe (attraction) ses engagements et réalisations en matière de RSE pour répondre à la quête de sens observée dans le monde du travail.

Indicateur-clé de performance

Taux de turnover - effectif permanent (%)	Exercice de référence (2018/2019)	2022	2023	Objectif (2025)
Périmètre division Bateau		11,4%	7,3%	< 8%
Périmètre Groupe		8,1%	11,1%	< 8%

Le taux a été amplifié en 2022 sous l'effet des départs dans le cadre du dispositif PSE relatif aux mesures d'adaptation décidées en 2020. Hors effet du PSE, le taux de turnover de 2022 au niveau du Groupe aurait été de 9,5%.

Autres chiffres clés

Périmètre France - A fin d'exercice	2021	2022	2023
Nombre de personnes en contrat d'alternance	92	106	106
Part des contrats en CDD (incluant les contrats d'alternance)	2,2%	2,4%	2,5%

La diminution du taux d'absentéisme de l'année 2023 à 8,5% (-0,8pt vs. 2022) est essentiellement lié au recul des heures d'absence pour motif de maladie.

Taux d'absentéisme (toutes causes confondues)	2021	2022	2023
Division Bateau	9,5%	9,3%	8,2%
Périmètre Groupe	9,4%	9,3%	8,5%

3.3 Développer les compétences nécessaires à la performance durable de l'entreprise

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Il existe peu de formations « académiques » aux métiers très spécifiques de construction et commercialisation de bateaux de plaisance et de mobil-homes.

La formation initiale, le développement continu des savoir-faire et les parcours de mobilité interne sont les clés pour permettre au Groupe Beneteau de maintenir le savoir et savoir-faire de ses équipes au niveau d'expertise requis pour la conduite de ses activités.

POLITIQUE ET OBJECTIF

La politique de développement des collaborateurs du Groupe Beneteau mise d'une part sur le développement des savoir-faire et des parcours de mobilité interne et d'autre part sur les programmes de formation ciblés adaptés à tous ses collaborateurs.

Chaque année pour les cadres et tous les deux ans pour les non-cadres, l'entretien professionnel d'évaluation et de développement est un moment privilégié pour faire un point « carrière » structuré notamment autour des appétences en termes d'évolution au sein des métiers du Groupe, d'identifier les potentiels souhaits de mobilité fonctionnelle ou géographique, et de définir les actions prioritaires en matière de développement des compétences pour chacun des collaborateurs.

A cet effet, le catalogue de formation couvre plus de 350 thèmes (dont une centaine pour les Centres de Formation Internes) et chaque année, de nouveaux modules sont déployés pour répondre aux innovations technologiques des bateaux construits par le Groupe.

Plus particulièrement, le plan de développement des compétences a été conçu pour accompagner les quatre thèmes prioritaires du Groupe Beneteau que sont le savoir-faire technique, l'excellence industrielle, l'efficacité managériale, la sensibilisation à la sécurité et la qualité. Depuis 2022, un cinquième volet a été intégré en lien avec la responsabilité sociétale de l'entreprise (sensibilisation à l'Ethique & Conformité, aux enjeux environnementaux, etc.), dans le cadre duquel sont également proposés des modules dédiés au développement personnel des collaborateurs (apprentissage des outils numériques, ateliers 2 tonnes, etc.).

Le savoir-faire technique

Avec des métiers complexes et spécifiques à la filière nautique, le Groupe Beneteau a mis en place ses propres centres de formation techniques en Vendée, à Bordeaux, aux Etats-Unis et en Pologne. Ils permettent de transmettre les savoir-faire techniques de la construction

¹ Les actions de formation en lien avec la sécurité et la qualité sont respectivement présentées dans les paragraphes 3.1 et 2.2 de cette Déclaration de performance extra-financière 2022.

nautique (moulage en matériaux composites, assemblage et montage des bateaux) et dispensent également des formations pour les collaborateurs des bureaux d'études et les ingénieurs lors de leur arrivée dans le Groupe.

En France, les formateurs sont tous d'anciens opérateurs avec une forte expérience, garants de la transmission de la culture d'entreprise comme du savoir-faire artisanal et industriel.

L'excellence industrielle

En complément des formations qualité et savoir-faire technique, deux parcours métiers méthodes et conduite de projet sont proposés respectivement aux collaborateurs des méthodes usine et méthodes lancement des bureaux d'études, ainsi qu'aux chefs de projet.

L'efficacité managériale

Des parcours de développement des compétences managériales et de leadership sont proposés, tant pour les nouveaux managers que pour les managers expérimentés. Notamment le module de formation DISC Insights présente une méthode pour aider les managers à mieux comprendre leurs collègues et à se connaître eux-mêmes afin d'avoir des relations de travail plus respectueuses, productives et positives. Il permet également de développer un 'langage commun' unique pour aider à surmonter les défis et résoudre les conflits.

Chaque année, en septembre, un exercice de 'People Review' permet d'identifier sur chacun des postes clés de l'entreprise des plans de successions nominatifs, notamment pour les compétences les plus clés.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

En France, le déploiement d'un nouvel outil de digitalisation de la gestion de la formation permet aux managers d'être des acteurs plus proactifs dans la construction du plan de développement des compétences pour leurs équipes, et aux équipes RH & Formations d'avoir un suivi plus performant de la gestion de la Formation (Organisation des sessions, gestion des relances, suivi de la participation, questionnaires de satisfaction, etc.). Cet outil intègre également la digitalisation de l'Entretien Professionnel

Depuis le lancement du module de formation 'DISC Insights' en 2022, 331 collaborateurs ont été formés dans 40 sessions animées par les équipes RH en interne.

Pour améliorer la reconnaissance des compétences techniques de ses collaborateurs, le Groupe a lancé officiellement en 2023 la "filière expertise" en complément de la filière d'évolution managériale. Le lancement de cette filière s'est concrétisé avec la réunion du premier "Group Technical Leaders Committee", comité de 29 experts issus de l'ensemble des métiers techniques du Groupe.

Dans le cadre de son nouveau volet de formation dédié à la RSE, le Groupe a souhaité renforcer la sensibilisation de ses collaborateurs aux enjeux climatiques. Après avoir testé les ateliers Fresques du Climat en 2022 auprès d'une trentaine de collaborateurs, une dizaine d'entre eux se sont formés comme animateurs. Ces ateliers de 3h sont un excellent moyen de comprendre facilement les enjeux du réchauffement climatique et de réfléchir aux pistes individuelles et collectives pour réduire son impact Carbone (plus d'information sur <https://climatefresk.org/>). L'implication des ambassadeurs internes a permis de sensibiliser plus de 500 collaborateurs des différents départements et sites du Groupe au cours de 2023.

Enfin, une cinquantaine de collaborateurs et parties prenantes, emmenés par le Directeur Général du Groupe,

ont participé en juin 2023 à The Arch, un séminaire embarqué de 4 jours dédié à l'accélération de la transition écologique des entreprises. Le Groupe a renouvelé cette expérience au cours d'un séminaire dédié avec la Direction Générale et une quarantaine de collaborateurs supplémentaires.

PERSPECTIVES

Le Groupe poursuivra le déploiement du module de formation DISC Insights pour former environ 300 managers supplémentaires en 2024 sur l'ensemble des sites.

Avec le soutien d'une seconde cohorte d'animateurs formés fin 2023, le Groupe poursuivra également le déploiement des ateliers de la Fresque du Climat, en France comme dans les filiales à l'étranger. Conscient de sa responsabilité d'entraîner l'ensemble de son écosystème, les ambassadeurs seront encouragés à élargir cette démarche aux parties prenantes externes du Groupe. Une formation « atelier 2 tonnes » sera également proposée pour accompagner les démarches individuelles des collaborateurs.

Indicateur-clé de performance

Nombre d'heures de formation par salarié - CDI	Exercice de référence 2015/2016	2021	2022	2023	Objectif (2025)
France	12	9,4	10,5	12,6	
Périmètre division Bateau	n.a.	8,8	9,2	13,6	>15
Périmètre Groupe	n.a.	8,4	8,9	12,5	

Autres chiffres clés:

Au cours de l'année 2023, 74% des employés permanents et temporaires du Groupe ont suivi au moins une formation.

3.4 Renforcer l'égalité femmes-hommes et promouvoir la diversité et l'inclusion

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Compte tenu de la diversité des métiers, la grande hétérogénéité des compétences nécessaires à la bonne exécution des activités, il est absolument fondamental que la diversité, en particulier l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Groupe, soit perçue par tous comme une richesse. Elle contribue au bien vivre ensemble et, in fine, à la performance collective.

Le Groupe Beneteau mobilise ses collaborateurs pour que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et l'avancement reposent uniquement sur les exigences relatives au travail,

compétences et résultats et soient exemptes de discrimination fondée notamment sur le genre.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Implanté en Europe (France, Pologne, Italie et Portugal), en Tunisie, aux Etats-Unis et également en Asie Pacifique pour son activité industrielle ou commerciale, le Groupe Beneteau s'engage - dans toutes ces géographies - à respecter et préserver les droits humains et les libertés fondamentales dans toutes activités et exige de ses partenaires ces mêmes engagements (voir Achats Responsables).

Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances, ou de traitement différencié entre les femmes et les hommes. La Charte éthique et le Code de conduite sont les référentiels de cette politique pour ses collaborateurs partout dans le monde et le Code de conduite fournisseurs pour ses partenaires.

Le dispositif d'alerte déployé sur l'ensemble du Groupe Beneteau (voir "Plan de Vigilance" du chapitre Facteur de Risque et Environnement de Contrôle" du rapport financier annuel et l'enjeu "Ethique et Conformité" du pilier Ethical Growth) permet aux collaborateurs ainsi qu'aux tiers d'effectuer tout signalement en matière de discrimination ou de harcèlement.

Dans le Groupe Beneteau, l'égalité des chances est abordée sous 4 angles :

- Femmes-Hommes : Au sein de la population des opérateurs, les contextes culturels des implantations du Groupe, auxquels s'ajoutent l'organisation des équipes de travail, voire des réglementations locales sont des facteurs explicatifs d'une proportion moyenne femmes/hommes de l'ordre de 30%/70%, toutes géographies confondues. En revanche, dans la population des cadres où le taux de mixité est inférieur à 30%, le Groupe vise à accroître la proportion de femmes, notamment dans les niveaux de poste les plus élevés.
- Ages : 13% des collaborateurs du Groupe Beneteau sont âgés de plus de 55 ans. Le Groupe est attentif d'une part à sécuriser leur fin de carrière, avec une attention particulière à leurs conditions de travail, et d'autre part à développer une capitalisation des savoirs qu'ils ont acquis.
- Handicap : au-delà des contraintes légales vis-à-vis de l'Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (AGEFIPH) le Groupe Beneteau souhaite progressivement favoriser l'emploi de collaborateurs en situation de handicap et veille à leur garantir un environnement de travail sûr et sain.
- Multiculturalité : implanté dans 7 pays, le Groupe Beneteau est attentif à la diversité au sein de ses équipes.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

Le 8 mars 2023, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, le Groupe a lancé l'initiative « Women Leaders » sur le constat d'un manque flagrant de femmes dans les fonctions de direction au sein du Groupe. A cette occasion, un groupe de travail composé de 25 femmes a été invité à réfléchir sur le sujet et faire des propositions pour améliorer la parité. Au fil des échanges, le débat s'est élargi pour intégrer les sujets de harcèlement/sexe (dans la suite logique des campagnes de sensibilisation contre le harcèlement à caractère sexuel ou sexiste lancées fin 2022), d'équité salariale, de mixité / parité, de gestion de la parentalité et de mentorat.

En novembre 2023, ce projet s'est élargi et est devenu officiellement le programme B-EQUAL qui précise l'ambition du Groupe autour de 3 axes:

1. Lutter contre les propos, comportements sexistes et le harcèlement sexuel, avec un principe fort de « tolérance 0 » sur le sujet ;
2. Tendre vers la parité et l'équité dans tous les métiers, avec comme objectifs 0 écart de salaires dès 2024 pour un travail à valeur égale et 40% de femmes dans le Groupe en 2030 ;
3. Développer les potentiels féminins, avec l'ambition d'atteindre à minima 40% de femmes dans les instances dirigeantes en 2030 (vs. 21% à fin 2023).

Afin de pouvoir atteindre ces ambitions, le Groupe a déployé quelques initiatives concrètes en 2023 : Formation des managers sur le harcèlement sexuel et sexiste, déploiement au niveau monde de l'index d'égalité H/F, mise en place de nuages de points « genres » pour permettre aux managers d'atteindre l'objectif d'égalité salariale à poste équivalent.

L'index d'égalité femmes-hommes, mesuré pour les filiales françaises du Groupe depuis 2019, a été déployé sur l'ensemble des entités du Groupe en 2023. Cet index contribue à mesurer le progrès sur différents plans d'actions ciblés, notamment la mise en place d'enveloppes d'augmentations dédiées et la signature d'un accord sur les augmentations de retour de congé maternité. Grâce aux efforts menés en collaboration avec les représentants du personnel, les filiales françaises ont atteint en 2023 un score moyen de 89. L'index Groupe pour 2023 s'élève à 87 en moyenne pondérée par l'effectif des filiales de plus de 100 collaborateurs.

PERSPECTIVES

En lien avec les 3 priorités du programme B-EQUAL, le Groupe Beneteau continuera en 2024 ses campagnes de communication contre le harcèlement sexuel et sexiste, avec l'adhésion au programme #StOpE et la diffusion de messages visant à sensibiliser sur les bons comportements à adopter au sein du Groupe.

Une attention particulière sera portée à la campagne d'augmentations individuelles afin de gommer les écarts salariaux entre les femmes et les hommes à poste équivalent. Le Groupe accompagnera également ses filiales hors de France afin que pour chacune d'elles, l'index d'égalité femmes-hommes dépasse le score de 85 d'ici 2025.

Les évolutions d'organisation du Groupe en cours de réflexion seront également l'occasion de faire évoluer davantage de potentiels féminins vers des postes à responsabilité et/ou au sein d'instances de direction.

Indicateurs-clé de performance**Index normalisé d'égalité femmes-hommes**

	2021	2022	2023	Objectif (2025)
SPBI	79/100	89/100	89/100	
Construction Navale Bordeaux	83/100	93/100	94/100	
BIO Habitat	83/100*	84/100	87/100*	>90/100
Moyenne France			89/100	
Moyenne Groupe			87/100	

* Un des cinq indicateurs n'a pas pu être calculés en 2023. L'index sur les indicateurs calculables était de 74/85.

Autres chiffres clés

Part de l'effectif féminin par statut	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
Employés / Ouvriers	29,7%	30,3%	31,0%
Techniciens et Agents de Maîtrise	31,0%	32,2%	33,7%
Cadres et Assimilés	24,2%	26,9%	28,2%
Total périmètre Groupe	29,6%	30,4%	31,2%

Au 31 décembre 2023, le Comité de Management Groupe (GMC) comptait 14 femmes sur 66 dirigeants, soit un taux de 21%.

Personnes en situation de handicap (Périmètre France)	au 31/12/2020	au 31/12/2021	au 31/12/2022
Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap	353	352	331
% de l'effectif moyen France	6,7%	7,1%	6,4%

La donnée est déclarée auprès de l'URSSAF au mois de mai pour l'exercice clos au 31 décembre, soit postérieurement à la publication du rapport de gestion. La donnée 2023 n'est donc pas disponible et le nombre

d'unités de valeur reporté dans la DPEF au 31 décembre 2022 correspond à la déclaration faite auprès de l'URSSAF en mai 2023 par les entités françaises (BIO Habitat, Construction Navale Bordeaux et SPBI).

4. Le pilier "Preserved Oceans"

De par ses activités, le Groupe est proche des océans. Ils sont l'un des poumons de l'humanité et subissent l'impact du réchauffement climatique. Protéger l'extraordinaire biodiversité des écosystèmes marins est une nécessité, un défi collectif pour tous les amoureux de la nature et de la mer.

En tant qu'acteur de la plaisance, le Groupe se mobilise pour un nautisme durable et responsable. Le Groupe veut accélérer l'éco-conception de ses produits et limiter leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie. Il veut également impliquer toutes ses parties prenantes pour le respect de la biodiversité et la préservation de l'écosystème marin.

Le Groupe agit sur les enjeux principaux suivants :

1. Ouvrir la voie de l'économie circulaire sur ses marchés, de l'éco-conception à la gestion de fin de vie de ses produits.
2. Réduire l'impact environnemental de ses activités industrielles
3. Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
4. Promouvoir le respect et la protection de l'écosystème marin et de sa biodiversité, en particulier auprès des plaisanciers

4.1 Ouvrir la voie de l'économie circulaire dans les secteurs d'activité du Groupe, de l'éco-conception à la fin de vie

LES DÉMARCHES D'ÉCO-CONCEPTION DANS LE GROUPE

LES ANALYSES DE CYCLE DE VIE COMME OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION (DIVISION BATEAU)

Avec des durées de vie et d'usage particulièrement longues (de 30 à 40 ans en moyenne), les bateaux de plaisance sont utilisés sur les mers, les lacs et les rivières du monde entier. Leurs principaux impacts environnementaux sont liés au choix des matières premières mises en œuvre pour leur fabrication, à leur usage (mode de propulsion) et à leur fin de vie.

Afin de mieux cerner et réduire les impacts environnementaux de ses produits, le Groupe Beneteau utilise les analyses de cycle de vie des bateaux comme outil d'aide à la décision.

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode d'évaluation normalisée (ISO 14040 et 14044) permettant de connaître les impacts environnementaux d'un bateau tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières nécessaires à sa fabrication à son traitement en fin de vie (déconstruction, recyclage...), en passant par ses phases de navigation, d'entretien et de transport.

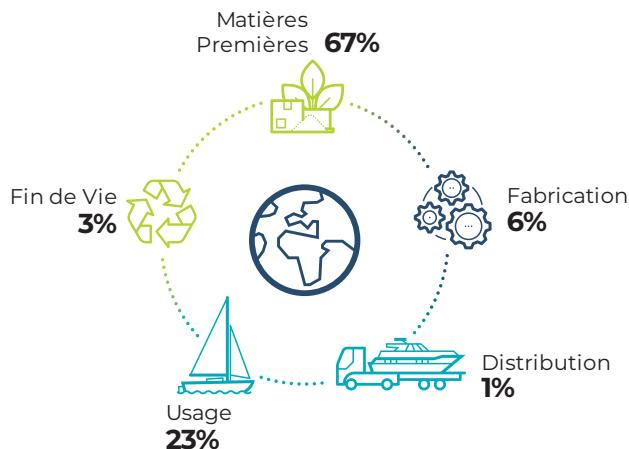
En 2022, le Groupe a finalisé avec l'aide d'un cabinet indépendant deux analyses complètes de cycle de vie des produits de la division Bateau : l'une pour un voilier monocoque (Jeanneau Yacht 60) et l'autre pour un bateau moteur hors-bord (Merry Fisher 795).

Ces premières analyses ont permis d'une part de confirmer les priorités de la politique innovation du Groupe Beneteau et d'autre part de quantifier l'incidence

de chaque initiative technique mené au sein du groupe. Les équipes de développement travaillent sur trois pistes pour concevoir les nouveaux modèles, tout en minimisant leurs impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie :

- améliorer la performance globale du bateau grâce à l'architecture navale et l'ingénierie (système de propulsion, confort à bord économie en consommation énergétique)
- limiter la consommation de matières premières et utiliser des matériaux plus durables (matériaux composites, bois, plastiques recyclés ou biosourcés) pour fabriquer les bateaux ;
- optimiser les process de fabrication pour maîtriser l'impact environnemental de production.

En 2023, le Groupe a effectué l'analyse de cycle de vie complète du futur Océanis 51.1 sur le segment des monocoques. Cette étude, plus approfondie que les deux précédentes, a permis de connaître les impacts associés aux principales étapes du cycle de vie de ce voilier sur 16 critères environnementaux différents, selon les recommandations de la Commission Européenne (Guide PEF). La qualité des données récoltées dans cette analyse ainsi que la méthodologie employée ont été revue au travers d'une analyse critique effectuée par des experts externes au groupe. Les résultats de cette analyse, présentés ci-dessous, permettront au groupe d'extrapoler l'impact environnemental de la totalité de ses monocoques.



Le Groupe prévoit de compléter ces analyses de cycle de vie sur les deux autres segments de marché de la division Bateau d'ici fin 2024 (Catamarans à voile et Real-Estate-on-The-Water). D'autre part le Groupe est engagé dans une démarche de standardisation de cette méthode d'analyse pour l'industrie de la plaisance en partenariat avec la Fédération des Industries Nautiques (FIN) au niveau français et au niveau européen avec European Boating Industry (EBI).

ECO-CONCEPTION DE MOBILE-HOME (DIVISION HABITAT)

La démarche d'écoconception de la division Habitat repose sur le choix de matériaux respectueux de

l'environnement, d'équipements économes en énergie et de solutions favorisant la déconstruction en s'appuyant notamment sur les axes suivants : choix de matériaux et composants (produits sans phtalates, bois issus de forêts éco-gérées et labellisées PEFC, acier, laine de verre et bardage recyclables), optimisation des consommations d'eau et d'énergie des mobil-homes (éclairage LED, électroménager A ou A+, solutions de gestion technique centralisée des énergies, minuteur pour éclairage extérieur), maintenance et nettoyage aisés, intégration des habitats à l'environnement paysager, optimisation de la mise en place de la résidence mobile (réversibilité, déchets engendrés), diminution des impacts liés au transport en amont et en aval.

La division Habitat a poursuivi depuis 2021 la mise en place d'une version GREEN des modèles IRM, O'Hara et BHI. Cette version utilise des matières premières naturelles (laine végétale BIOFIB issue d'une culture écologique française pour l'isolation des murs et plafonds, plan de travail et plateau de table en bambou, bardage en bois Douglas) ; des matériaux issus du recyclage (rideaux à 80% de fibres recyclées, matelas avec ouate issue de bouteilles PET recyclées) ; des matériaux économes en énergie (panneaux photovoltaïques, vitrage à faible émissivité, toiture blanche limitant la montée en température du mobil-home).

Afin de renforcer l'intégration paysagère des mobil-homes dans les sites naturels où ils sont implantés et en limiter ce qui peut être considéré comme une pollution visuelle, la division Habitat a codéveloppé avec son fournisseur une peau de recouvrement issue de l'impression 3D permettant de reproduire l'environnement minéral ou végétal environnant.

4.1.1 UTILISER LES MATIERES PREMIERES DE FAÇON RAISONNÉE

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les niveaux actuels de consommation de ressources ne pourront pas continuer dans le futur, tant pour des raisons économiques (coûts d'extraction et tensions géopolitiques croissantes), qu'environnementales (épuisement des ressources naturelles, changement climatique, dégradation des écosystèmes). Pour assurer une croissance soutenable, le Groupe Beneteau a pour ambition de recourir à l'utilisation raisonnée de matériaux, et tant que faire se peut, renouvelables.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Les bateaux de plaisance fabriqués par le Groupe Beneteau sont constitués à environ 40% de matériaux composites, entrant dans la composition des pièces de structure et de l'ensemble des pièces de capotage. Après avoir entamé une caractérisation des résines et des fibres

qu'il utilise, le Groupe Beneteau a identifié trois axes d'innovation:

- développer et utiliser une résine bio-sourcée pour la fabrication des petites et des grandes pièces en injection ou infusion
- proposer des résines recyclables en lieu et place des résines polyester employées actuellement. Ces dernières étant thermodurcissables, c'est à dire infusibles et insolubles, elles sont par conséquent non recyclables. L'objectif du Groupe est de remplacer les résines actuellement utilisées dans les ateliers par des matériaux fusibles (comportement thermoplastique), permettant de séparer, en fin de vie, les fibres de la résine et donc de faciliter leurs recyclages respectifs ce qui entraînerait notamment une réduction des émissions de CO₂ sur la fin du cycle de vie.

· favoriser et accroître l'utilisation de fibres végétales, en particulier de chanvre dont les caractéristiques présentent de nombreux avantages environnementaux. L'utilisation de ces fibres, produites et transformées localement, nécessitant une consommation d'eau réduite, s'intercalant dans les cycles de cultures à destination des hommes et des animaux, répond à l'engagement du Groupe Beneteau de rechercher des solutions durables.

Par ailleurs, le bois est utilisé pour produire l'ossature des mobil-homes ainsi que leurs aménagements intérieurs et ceux des bateaux. Le Groupe se donne pour objectif d'augmenter la proportion de bois provenant de forêts certifiées FSC. (voir également enjeu 2.3 – Achats Responsables)

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

Suite à plusieurs essais techniques réalisés sur les résines alternatives (thermoplastiques recyclables, polyester biosourcée), le Groupe Beneteau a tout d'abord qualifié une résine biosourcée à 14% pour la fabrication des petites pièces, ce qui a permis de réduire les émissions de CO₂ de cette résine de 10%. Cette solution a été industrialisée en 2022 et déployée sur plus de 30 000 pièces par an au sein du groupe. En 2023, le groupe Beneteau a poursuivi ses efforts en augmentant la part de biosourcée dans certaines de ses résines de petites pièces. Ce taux est passé de 14% à 35% en juillet 2023 ce qui permet, in fine, de réduire les émissions de CO₂ associées à cette résine de 29%.

Après 3 ans de co-développement avec Arkema, le Groupe Beneteau a fabriqué le premier bateau de série au monde en résine recyclable. Le First 44 a été présenté en avant-première sur le salon nautique de Paris en Décembre 2022. L'année 2023 a, quant à elle, permis la mise à l'échelle industrielle de cette solution sur le JEANNEAU Sun Fast 300D. Ce bateau a pour vocation de devenir une classe One Design de référence pour la course au large. Ce modèle intégrera ainsi les matériaux composites les plus avancés de l'industrie nautique en termes d'innovation éco-responsable et permettra en particulier de démontrer dans des conditions exigeantes la fiabilité de la nouvelle résine recyclable développée par Arkema avec le Groupe Beneteau. La première ligne de production en série de bateaux en résines recyclables a déjà permis de fabriquer 13 voiliers sur le site de Chevrière.

Indicateur-clé de performance

Le Groupe Beneteau a installé sa première ligne de production en série à Chevrière pour la fabrication de voiliers en résine recyclable. En 2023, 13 bateaux y ont été produits.

Autres chiffres clés

Dans le cadre de son bilan carbone, la division Bateau a réalisé une estimation des flux de matières entrants et sortants (produits finis et déchets) et vérifié la cohérence des achats de matériaux entrants grâce à l'extrapolation des bilans de masse réalisés pour les ACV de ces principaux segments d'activité.

En anticipation de l'application de la CSRD, le Groupe communique donc de nouveaux chiffres clés associés aux

Concernant les fibres naturelles, les équipes du Groupe avaient qualifié en 2022 l'intégration jusqu'à 14% de fibres de chanvre parmi les fibres utilisées dans la réalisation de pièces non structurelles, comme les capots. L'industrialisation de ce procédé en 2023 a permis d'intégrer ces fibres naturelles dans 25% des petites pièces produites en France. Le taux de conversion continuera d'augmenter au fil de l'année 2024.

Additionnellement, le groupe travaille sur le recyclage et réemploi de ses fibres de verres souillés ou non. Ce travail a été reconnu et récompensé par un award sur le thème de la durabilité lors d'une cérémonie au salon du METS ("sustainability award" pendant les Boat Builders awards - voir section 1.6).

PERSPECTIVES

Le Groupe Beneteau va poursuivre son travail d'analyse de cycle de vie (ACV) sur les segments du Real Estate on the Water et des voiliers multicoques. Ces études permettront de prioriser les solutions à mettre en place pour réduire les impacts environnementaux des différentes étapes de la vie des bateaux.

Le Groupe Beneteau est un acteur très engagé au sein de la filière nautique pour standardiser et normaliser la méthodologie à employer dans le futur. L'objectif étant de créer un référentiel unique européen

Le Groupe Beneteau poursuivra ses études de validation pour intégrer des résines contenant jusqu'à 45% de matières d'origine naturelle. Elles devraient pouvoir être utilisées à l'échelle industrielle à partir de 2024 sur les grandes pièces.

Le Groupe Beneteau va continuer à déployer le chanvre sur ces petites pièces et focaliser ses efforts sur le réemploi de ses chutes de verres dans des pièces de carénage pour l'automobile. Cette nouvelle solution permettra d'éviter l'enfouissement d'une partie de ces chutes de verres. Par ailleurs, le groupe s'attèle aussi à travailler sur le recyclage de ses fibres de verres souillées par la résine polyester. Des études sont en cours sur ce sujet afin d'appréhender la totalité de la chaîne de valeur associée.

ESRS E5 sur l'usage des ressources et l'économie circulaire.

Concernant les produits finis, le principal indicateur d'impact communément utilisé dans l'industrie de la plaisance est la masse lège (m_L) d'un bateau. Cette donnée, définie par les normes EN ISO 8666 : 2020 et vérifiée par les organismes d'homologation de chaque modèle de bateau avant leur mise sur le marché, correspond à la masse à vide d'un

bateau équipé de l'armement minimum requis pour la navigation. La masse réelle des produits finis est généralement supérieure à la masse lège de 10% à 20% en moyenne selon les segments, en fonction des options choisies par le client final. Au cours de l'exercice 2023, la masse lège (m_{LC}) cumulée des bateaux produits s'est élevée à près de 39 milliers de tonnes.

Concernant les flux entrants, seules les familles de produits comme les matières destinées au composite (fibres, résines, gelcoat), le bois ou les composants comme les quilles ou les mats peuvent être à ce stade collectées, ou converties

de manière fiable, en masse. Sur l'année 2023, la masse d'achat associée à ces familles de produit a représenté près de 32 milliers de tonnes. La part de matière dont l'origine renouvelable (biosourcée ou recyclée) a pu être identifiée et a représenté quant à elle près de 11 milliers de tonnes, soit un tiers de ces catégories d'achats. Cette part identifiable représente entre 15% à 20% de la masse totale estimée des flux sortants (produits & déchets). La contribution provient essentiellement du bois et des métaux recyclés utilisés dans les quilles et le gréement. Cette part devrait progresser en particulier avec l'industrialisation des innovations du Groupe en matière de composites.

4.1.2 CONTRIBUER AUX FILIÈRES DE DÉCONSTRUCTION

DESCRIPTION DE L'ENJEU

La déconstruction organisée des bateaux et des mobil-homes, et le recyclage des matières pouvant l'être, est un enjeu clef pour le développement d'une véritable économie circulaire dans ces deux secteurs. Elle évite la présence de bateaux et/ou de mobil-homes vétustes et hors d'usage dans des zones non autorisées et permet la valorisation des matériaux récupérés.

Pour les bateaux de plaisance, la fin de vie survient environ à 40 ans après leur construction, tandis que les mobil-homes ont une durée de vie d'une dizaine d'années.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Depuis de nombreuses années, le Groupe Beneteau est un acteur engagé dans les filières de déconstruction. En France où les filières de déconstruction sont structurées, il participe ainsi activement aux travaux des deux éco-organismes et siège aux instances dirigeantes.

- Créée par la Fédération des Industries Nautiques en 2009 et agréée par l'Etat en 2019, l'APER¹ (Association pour la Plaisance Eco-Responsable) est le seul éco-organisme au monde dédié à la fin de vie des bateaux de plaisance. L'APER regroupe aujourd'hui 102 entreprises adhérentes, constructeurs et importateurs, qui représentent près de 90% du marché français. Près de 10 000 bateaux ont été déconstruits depuis septembre 2019 et une trentaine de centres de déconstruction sont actuellement opérationnels.
- Depuis la création d'Eco Mobil-Home² en 2011, plus de 15 000 résidences mobiles de loisirs en fin de vie ont été ainsi retirées de la filière de l'hôtellerie de plein air pour être démantelées. Ce sont près de 30000 tonnes de matières qui ont été traitées et valorisées par les partenaires d'Eco Mobil-Home.

Indicateur-clé de performance

Pourcentage d'atteinte de l'objectif de 20 000 bateaux déconstruits en 2024 : 50% en 2023 (vs. 37% en 2022)

1 Plus d'informations disponibles sur le site <https://www.recyclemonbateau.fr/>

2 Plus d'informations disponibles sur le site <https://ecomobilhome.fr/notre-activite/>

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

Au-delà de la forte contribution financière en tant que metteur sur le marché (580k€ en 2023, vs. 462k€ en 2022), le Groupe Beneteau participe activement à la gouvernance de l'éco-organisme APER au travers de trois représentants qui siègent à son Conseil d'administration, dont deux membres également élus au Bureau comprenant le rôle de Président.

Au 31 décembre 2023, 9969 bateaux ont été déconstruits depuis le lancement de l'APER en 2019, dont près de 3 000 pour la seule année 2023.

PERSPECTIVES

Le Groupe Beneteau, présent dans les instances de gouvernance de l'APER, soutient activement cet éco-organisme afin de renouveler en 2024 son agrément pour la prise en charge de la déconstruction des bateaux en fin de vie. Ce renouvellement présente plusieurs défis dont l'augmentation du nombre de déconstruction et la prise en compte de la loi AGEC.

L'APER et Composite Recycling ont signé un partenariat visant à déployer des unités mobiles autonomes en énergies pour traiter par pyrolyse les déchets composites issus de la déconstruction des bateaux de plaisance. Une fois séparées de la résine et nettoyées, les fibres de verre pourront être à nouveau utilisées, dans la fabrication de bateaux de plaisance ou de nombreux autres produits. La première unité mobile doit être intégrée sur le premier centre de déconstruction d'ici la fin de 2024. Après cette phase pilote, ce dispositif sera adapté à l'échelle industrielle des centres de déconstructions.

4.2 Réduire l'impact environnemental des opérations industrielles

DESCRIPTION DE L'ENJEU

En tant que groupe industriel, le Groupe Beneteau est conscient de l'impact environnemental de ses opérations liées à la fabrication des bateaux de plaisance et des mobil-homes et cherche à constamment réduire son empreinte dans le cadre de ses programmes de management environnemental.

10 des 12 sites français de la division Bateau et 6 sites de la division Habitat sont classés au titre des ICPE¹. Aucun de ces sites ne fait partie du périmètre de zones naturelles protégées, le site industriel de Bordeaux se situant néanmoins en limite d'une zone Natura 2000 (« Garonne »). Chaque nouveau projet industriel fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des services de l'Etat permettant d'informer les services concernés des évolutions, en particulier sur les enjeux en termes d'impact sur la biodiversité.

Les enjeux environnementaux principaux des sites de production du Groupe reposent sur la réduction de la consommation de matières premières (enjeu traité au paragraphe 4.1), l'amélioration de l'efficacité énergétique des sites de production (enjeu traité au paragraphe 4.3), la maîtrise de la génération des déchets et la diminution des émissions polluantes, en particulier celles de Composé Organiques Volatiles (COV) qui peuvent également impacter la santé et la sécurité des collaborateurs qui y sont exposés (enjeu du pilier Engaged Crew).

POLITIQUE ET OBJECTIF

Depuis 2012, le Groupe a structuré sa politique Environnement en s'appuyant sur les normes internationales ISO 14001 (voir section 1.6). Au cours des prochaines années, le périmètre des sites certifiés est amené à s'élargir.

Même si l'activité de production est peu consommatrice de ressources en eau, des plans de gestion de l'eau sont définis sur les sites français et polonais et les plans d'actions d'amélioration continue sont audités dans le cadre de la démarche de certification ISO 14001.

Les émissions polluantes sont principalement liées aux composés organiques volatils (COV) issus de l'activité composite (utilisation de résines, gel coats, enduits de collage et solvants) et ébénisterie (vernissage des bois) pour la construction de bateaux de plaisance.

Depuis 10 ans, le Groupe accroît l'utilisation de techniques moins émissives d'injection (en moule fermé) et d'infusion (sous bâche), et privilégie les résines et les enduits de collage à faible teneur en styrène. La consommation de résine contact a ainsi été divisée par 10. Conformément à la réglementation en vigueur en France, les bilans

matières et les plans de gestion de solvants sont communiqués aux autorités compétentes.

Concernant les produits chimiques utilisés dans le Groupe, en complément de s'assurer que tous les produits utilisés soient conformes à la réglementation REACH, une procédure d'homologation est en place, permettant de s'assurer que tout nouveau produit a été autorisé par la médecine du travail, le service HSEE (Hygiène, Sécurité, Environnement, Energie) et le laboratoire du Groupe. Cette validation préalable permet de vérifier notamment les risques pour la santé du personnel utilisant ce produit, les risques pour la sécurité des sites où il sera utilisé et les dangers et risques pour l'environnement en conditions normales et accidentnelles d'utilisation et de stockage du produit. Cette procédure s'accompagne avec le laboratoire interne de travail pour substituer graduellement les substances les plus dangereuses.

Afin de maîtriser la génération des déchets non dangereux liés à ses opérations industrielles, le Groupe s'appuie sur une démarche « 4R » (Réduire, Réutiliser, Recycler, Revaloriser). Tous les sites procèdent au tri sélectif des déchets avec des filières de valorisation, notamment pour les emballages (cartons, plastiques, métaux) et le bois. Les déchets non dangereux ne pouvant être recyclés sont valorisés énergétiquement (incinération). Ainsi une tonne de déchets traités permet au prestataire de produire 30kWh d'électricité. Le Groupe veille à limiter au maximum la génération de déchets dangereux (déchets souillés d'acétone, DEEE et batteries) qui font, dans la plupart des cas, l'objet d'une incinération avec valorisation énergétique par les prestataires.

Le Groupe s'est engagé à poursuivre ses efforts d'amélioration continue sur ces deux axes prioritaires. Il a d'ailleurs intégré ces deux indicateurs parmi les trois objectifs RSE associés à sa convention de financement moyen terme multi-devise.

Enfin, le Groupe met en place des actions pour prévenir et limiter les risques d'accidents portant atteinte à l'environnement (départ de feu, pollution accidentelle, etc.). Pour plus de précisions, voir le chapitre "Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle".

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

L'acétone étant le solvant le plus utilisé sur les sites de production, la division Bateau a renforcé son plan de gestion de l'acétone afin d'améliorer le potentiel de régénération de ce produit pétrolier. Un tri efficace à la source a permis en 2023 au prestataire de régénérer 76 % de l'acétone souillée qui lui avait été confiée sur le périmètre France.

¹ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Enfin, dans le cadre de sa démarche de certification ISO14001 (obtenue en 2023), le site français de Bordeaux a renforcé sa politique de gestion des déchets. Son taux de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux a ainsi très fortement progressé pour atteindre 92% en 2023 (vs. 75% en 2022 et 58% en 2021).

PERSPECTIVES

Le Groupe continuera son travail de standardisation de l'utilisation des techniques d'infusion / injection en les déployant progressivement vers de plus petits modèles et évaluera les pistes de substitution des solvants (acétone).

Le Groupe poursuivra son programme de substitution des vernis pour augmenter la proportion de vernis à base aqueuse pour ainsi réduire les émissions de COV.

Le Groupe initiera en 2024 un projet pour la recyclabilité des tissus en fibre de verre et poursuivra également l'harmonisation et le partage des meilleures pratiques « 4R » de l'ensemble de ses sites pour réduire ses déchets.

Enfin, le Groupe poursuivra le déploiement de la certification 14001 sur ses sites de production, en particulier avec l'harmonisation de la démarche entre les deux entités polonaises d'ici 2025.

Indicateurs-clé de performance

La plupart des indicateurs environnementaux sont présentés en ratio par rapport au nombre d'heures travaillées, lesquelles intègrent les heures des intérimaires. La méthode de calcul des émissions de COV a fait l'objet d'une révision par les autorités compétentes ainsi que d'un changement de périmètre à l'intérieur du Groupe.

Emissions de composés organiques volatils (COV)

Division Bateau - Sites de production	2022	2023	Objectif (2025)
Emissions de COV (en kg /1000 heures travaillées)	92,0	87,7	82,8 (-10% vs. 2022)

Taux de recyclage/valorisation des déchets non dangereux

Taux de recyclage et valorisation des déchets non dangereux - Sites de production	Exercice de référence (2011/2012)	2021	2022	2023	Objectif (2025)
Division Bateau (France)	58%	69%	77%	83%	
Division Bateau (Global)		55%	58%	67%	>70%
Périmètre Groupe	n.a.	61%	66%	72%	

L'exercice de référence 2012 correspond au lancement de la démarche ISO 14001 sur les sites français de la division Bateau.

4.3 Réduire les émissions de gaz à effet de serre

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Le changement climatique constitue l'un des principaux enjeux de notre temps et tous les acteurs sont invités d'une part à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) qu'ils génèrent, et d'autre part, à s'adapter pour anticiper les conséquences du changement climatique sur leurs activités. Comme à l'échelle macro-économique, le Groupe Beneteau est conscient que le coût de l'inaction serait à terme beaucoup plus élevé que celui des plans d'action qu'il met en place dès à présent pour décarboner ses activités de production et celles liées à l'usage de ses bateaux et mobil homes.

Aussi le Groupe Beneteau s'engage dès maintenant dans la réduction de ses émissions directes de GES et souhaite accélérer sa contribution à la réduction des émissions scope 3 de son activité, en particulier celle de la division Bateau, activité éligible selon la taxonomie européenne à l'atténuation du changement climatique (voir section 5 de cette DPEF).

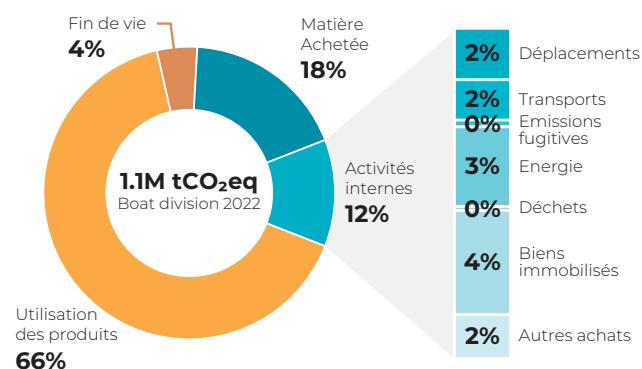
Bilan Carbone

En 2023, le Groupe Beneteau a réalisé un bilan carbone complet de sa division Bateau (scopes 1, 2 & 3) sur l'ensemble du cycle de vie de ses produits (« cradle-to-grave »). Que ce soit selon la méthodologie BEGEsr V5 de l'ADEME ou le GHG protocole, le total des émissions liées à la fabrication et l'usage durant 30 ans des quelques 8500 bateaux produits au cours de l'exercice 2022 s'élève à près de 1,1 million de tonnes de CO₂ équivalent, soit une intensité de l'ordre de 0,9 tCO₂eq par millier d'euros de chiffre d'affaires.

Le Groupe attire l'attention du lecteur sur le niveau élevé d'incertitudes de certaines hypothèses, en particulier celles des consommations d'usage. La pondération statistique au niveau global permet d'estimer la fiabilité de ce bilan à plus ou moins 17%. L'analyse des données collectées via la flotte de près de 8000 bateaux équipés de Seanapps et la poursuite des analyses de cycle de vie sur les produits des différents segments de marché permettront au Groupe d'affiner progressivement la fiabilité de ce bilan.

Les résultats de ce bilan complet corroborent les enseignements des premières analyses du cycle de vie (voir paragraphe dédié en section 4.1). La phase d'utilisation des bateaux est le principal poste d'émission de gaz à effet de serre (66%), avec des variations significatives selon la typologie de bateau et les scénarios d'usage. Cette proportion varie ainsi entre 40% pour un voilier monocoque (utilisé en moyenne un peu plus d'un mois par an) et près de 70% pour un bateau moteur hors-bord (environ 36h d'utilisation moteur par an). Les principales émissions de CO₂ liées à l'approvisionnement

(18%) proviennent à près de 40% des matières premières nécessaires pour le composite. Les émissions associées aux opérations du Groupe (transport, déplacements des collaborateurs, déchets, énergie consommée) représentent 12% du bilan, dont environ 3% pour les émissions dites de scope 1 & 2.



A la suite de ce bilan, le Groupe a quantifié les premiers éléments d'une feuille de route.

Les actions identifiées pour la réduction des émissions de scope 1&2 confortent la trajectoire du Groupe dans son objectif de réduction de 30% entre 2022 et 2030 de ces émissions en intensité physique (voir section 4.3.1).

Le Groupe poursuit également la qualification des pistes de progrès sur son 'scope 3' pour atteindre son ambition de réduction de 30% de l'intensité en chiffre d'affaire de l'ensemble de ses émissions de carbone d'ici 2030. Sans attendre la finalisation de cette trajectoire, le Groupe mène d'ores et déjà un plan d'actions en matière de lutte contre le réchauffement climatique, portant essentiellement sur : la réduction de consommation d'énergie fossile en mer (systèmes de propulsion alternative, architecture navale, etc.), l'utilisation de matières plus durables (voir section 4.1), l'amélioration de la performance énergétique de ses sites et la mobilisation de ses collaborateurs et parties-prenantes. Le développement d'une économie de l'usage, au travers notamment des activités de 'Boatclubs' ou de location à la semaine, permettra de mutualiser les bateaux et de réduire l'intensité des émissions par journée d'utilisation.

S'appuyant sur les analyses de cycle de vie de ses produits (voir 4.1), le Groupe a mis en place en 2023 un indicateur d'émissions de CO₂ dès les premiers jalons de développement des produits et a intégré un prix carbone interne pour le calcul des retours sur investissements de ces nouveaux projets.

4.3.1 RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES SITES DE PRODUCTION

POLITIQUE ET OBJECTIF

Dans le cadre de sa politique Sécurité Qualité Environnement Energie, le Groupe adopte un pilotage opérationnel de la performance énergétique au plus près des usages et favorise la conception et l'achat d'équipements performants.

Pour réduire ses émissions directes, le Groupe met en œuvre des actions sur tous les sites de production pour améliorer leur performance énergétique dont : isolation thermique des bâtiments (toiture ou parement) quand ils font l'objet de travaux, suivi centralisé des énergies (mise en place de centrales GTC et suivi opérationnel des consommations d'énergies), mise en place de déstratificateurs (garantir une meilleure homogénéité de la chaleur et éviter les déperditions thermiques dans les ateliers de moulage qui représentent 60% de la consommation de gaz), détection des fuites d'air comprimé (suivi des consommations et vérification des installations car l'air comprimé représente 10% des consommations d'énergie), optimisation des ventilations en atelier, installation d'éclairage LED, intégration des critères de performance énergétique dans les achats, optimisation de l'utilisation des chauffages, mise en place d'un système de réservation de véhicules et de covoiturage, actions de sensibilisation des collaborateurs.

Ces plans d'amélioration continue sont certifiés selon la norme internationale ISO 50001 pour toutes les usines de la division Bateaux situées en France (voir paragraphe 1.6).

Le Groupe s'engage dans la réduction des émissions directes (scope 1 & 2), avec pour objectif de s'aligner avec la Stratégie Nationale Bas Carbone de la France et de contribuer à l'ambition européenne de neutralité Carbone d'ici 2050. Un plan Climat global est en cours de définition afin de confirmer les actions permettant au Groupe d'atteindre ces objectifs.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

Les plans de suivi opérationnel des consommations énergétiques et les plans de contingence sur la consommation d'énergie pour la France ont permis au Groupe de réduire ses consommations d'électricité et de gaz de 5% (151 GWh en 2023 vs. 158GWh en 2022) et l'intensité de ses émissions directes de 7% au niveau du périmètre Groupe (2,15 tCO₂/1000h travaillées en 2023 vs. 2,31 en 2022) et de 6% au niveau de la division Bateau.

Au cours de l'exercice 2023, le site français de Bordeaux a par ailleurs obtenu la certification ISO 50 001, suite à un audit externe reconnaissant la mise en place d'un programme de management de la performance énergétique en ligne avec la norme.

En 2023, les premiers travaux d'un vaste projet d'ombrières photovoltaïques ont vu le jour. Pour mémoire, le Groupe Beneteau avait signé en 2022 un accord-cadre du projet d'ombrières photovoltaïques en Pays de la Loire avec ses partenaires Vendée Energie et le groupe ALLEZ et Cie. Le projet vise à créer des installations d'ombrières photovoltaïques sur huit sites de production du Groupe Beneteau en Vendée. Représentant au total plus de 40 000 m² de panneaux photovoltaïques (soit plus de 4 hectares), les ombrières vont fournir des parkings couverts aux collaborateurs sur tous les sites. Ce sont également 130 points de recharge électrique ainsi mis à la disposition des collaborateurs pour les véhicules privés et de service, sur toute la Vendée et à Cholet. Au global, ce projet d'ombrières photovoltaïques va permettre de raccorder 8,4 MWc (mégawatt-crête) d'électricité d'origine renouvelable produite sur les sites de production du Groupe Beneteau au réseau vendéen, soit une production à pleine charge de 9 770 MWh (mégawatt-heure), ce qui correspond à la consommation de plus de 1800 foyers. En 2023, les travaux d'infrastructure ont été réalisés pour la première tranche et un premier site (Belleville) a pu être connecté au réseau avant la fin de l'exercice.

Des investissements de près de 2 M€ ont également été réalisés en 2023 pour rénover les infrastructures de production et améliorer leur performance énergétique (réfection de toitures, achat de compresseurs à vitesse variables avec récupération de chaleur). Près de 0,4 M€ ont par ailleurs été dépensés pour l'installation de bornes de recharge électrique sur les sites vendéens.

PERSPECTIVES

Le Groupe Beneteau continue de travailler sur sa feuille de route globale pour réduire de 30% l'intensité de ses émissions directes de CO₂ à horizon 2030.

Aux Etats-Unis, le Groupe a défini un plan d'action pour réduire les consommations d'énergie de l'usine américaine avec des investissements pour rénover et piloter le chauffage du site.

Le Groupe poursuivra également le déploiement d'outils de gestion et des démarches d'amélioration continue sur les autres sites de production en dehors de France.

Les travaux de réfection de toitures vont également se poursuivre en France.

Les travaux d'installation de la première tranche des ombrières photovoltaïques vont se terminer en 2024 avec la mise en service de l'ensemble des sites restants de cette tranche.

Indicateurs-clé de performance

Emissions de dioxyde de carbone (CO₂)

Emissions de CO ₂ scope 1&2* (en tCO ₂ eq)	Exercice de référence (2017/2018)	2022	2023	Objectif (2030)
Division Bateau				
Emissions de CO ₂ scope 1&2* (en tCO ₂ eq)		32 190	30 670	
Intensité des émissions de CO₂ scope 1&2 (en tCO₂eq / 1000 heures travaillées)	2,62	2,47		-30% vs. 2022
Intensité des émissions de CO ₂ (tCO ₂ eq / m€ CA)	25,7	20,9		
Groupe				
Emissions de CO ₂ scope 1&2* (en tCO ₂ eq)	33 716	33 391	31 796	
Intensité des émissions de CO₂ scope 1&2 (en tCO₂eq / 1000 heures travaillées)	2,5	2,31	2,15	-30% vs. 2022
Intensité des émissions de CO ₂ (tCO ₂ eq / m€ CA)	26,2	22,1	17,8	

* Les émissions de CO₂ scope 1&2 reportées sont seulement les émissions liées aux consommations d'énergie électrique et de gaz naturel calculés selon la méthodologie du référentiel. En 2022, les émissions scope 1 & 2 de la division Bateau selon les méthodologies BEGES5v8 et GHG protocole s'élevaient 32 079 tCO₂eq (voir détail en section 6).

Autres chiffres clés :

Périmètre Groupe	2021	2022	2023
Consommation d'électricité			
Consommation d'électricité (en GWh)	45,4	49,0	47,8
Intensité par 1000 heures travaillées (en kWh/1000h)	3744	3392	3232
Part d'énergie renouvelable	9,6%	10,6%	11,1%
Consommation de gaz			
Consommation de gaz (en GWh_PCS)	105,6	109,6	103,2
Intensité par 1000 heures travaillées (en kWh_PCS/1000h)	8713	7592	6984

4.3.2 RÉDUCTION DES EMISSIONS A L'USAGE

POLITIQUE ET OBJECTIF

Pour réduire ses émissions indirectes, l'axe prioritaire du Groupe Beneteau est de travailler sur la propulsion motorisée de ses bateaux. Au-delà de l'architecture navale et l'ingénierie qui permettent de réduire la masse des bateaux et de concevoir des carènes réduisant la trainée afin de diminuer les consommations des moteurs durant la navigation, les équipes Marketing produit, R&D et Achats travaillent sur les solutions de propulsion alternative tout en améliorant le confort à bord en réduisant le bruit du moteur.

Le Groupe Beneteau poursuit ses efforts de recherche et réalise notamment une veille active, d'une part sur les modes de stockage de l'énergie (batteries, hydrogène, e-Fuels,...), d'autre part sur les systèmes de conversion (chargeurs, piles à combustible, machines électriques,...).

L'objectif du Groupe est de proposer des solutions silencieuses à zéro émission (lors de la phase d'usage) sur toutes les gammes de bateaux y compris sur les plus grosses unités. Pour ce faire, les systèmes intégrés doivent permettre d'avoir une autonomie en énergie et propulsion

en adéquation avec les besoins des utilisateurs. Cet impératif implique la nécessité de travailler sur des hybridations de systèmes moteurs combinant la densité énergétique proposée par les systèmes fossiles et la réduction de bruit et d'émissions de CO₂ (lors de la phase d'usage) associé aux motorisations électriques.

Le Groupe s'est engagé à développer et promouvoir commercialement des solutions de propulsion alternative pour l'ensemble de ses modèles d'ici 2030. La marque DELPHIA vise même quant à elle à être 100% électrique d'ici 2025.

ACTIONS MISES EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

En 2023, le Groupe Beneteau a poursuivi le développement de ses partenariats avec Torqeedo et Vision Marine afin de proposer des solutions de propulsion alternative sur chacun de ses quatre segments de marché (bateau à moteur « Dayboating » et « Real Estate on the Water », ainsi que pour les voiliers monocoque et multicoque).

Sur le segment des voiliers, les marques BENETEAU et JEANNEAU ont commercialisé en 2023 six nouveaux modèles disponibles en version 100% électrique. La solution de pod développée avec la société Torqeedo, d'une puissance maximum disponible de 12KW, est principalement adaptée aux voiliers monocoque de moins de 40 pieds.

Concernant les bateaux moteurs hors-bord, le Groupe Beneteau s'est associé à la société Vision Marine pour développer et proposer sur sa gamme eau intérieure de la marque FOUR WINNS des moteurs hors bords de 130KW. Le premier bateau de cette gamme (FOUR WINNS H2e) a été commercialisé sur les salons de Dusseldorf et Miami en 2023.

PERSPECTIVES

Le Groupe va poursuivre la qualification de solutions de propulsion alternative telles que les solutions 'hybride série' et 'hybride parallèle' afin de pouvoir proposer des solutions alternatives sur l'ensemble des segments de marché. Ces solutions devront s'accompagner de système permettant une meilleur gestion de l'énergie disponible à bord. Lorsque ces étapes d'identification et fiabilisations seront abouties, le Groupe accélérera l'intégration de ces systèmes de propulsion dans son plan produit et la commercialisation des nouveaux modèles.

Enfin, la marque DELPHIA a quant à elle poursuivit l'électrification de sa gamme de bateaux pour la navigation en eaux intérieures. Après le lancement du modèle D11 disponible en propulsion 100% électrique en 2022, la marque a commercialisé son deuxième modèle (D10).

En 2023, le Groupe a par ailleurs signé un partenariat avec le motoriste Volvo Penta pour développer une propulsion hybride électrique. Le prototype réalisé sur un JEANNEAU NC 37 a été récompensé par un prix Best of Boats 2023. Les équipes de conception intègrent les spécifications de ces motorisations hybrides afin de pouvoir en équiper les nouveaux modèles de bateaux dès que ces moteurs seront commercialisés.

Le Groupe poursuivra par ailleurs ses initiatives en matière d'architecture navale pour réduire la consommation de ses modèles, comme par exemple l'optimisation des coques à semi-déplacement avec le nouveau modèle Swift Trawler 54 ou l'intégration de foils pour réduire la trainée sur les petits catamarans à moteurs.

Enfin, grâce au déploiement de Seanapps, le Groupe pourra ajuster au mieux les caractéristiques de son offre produit et réduire la consommation à bord tout en améliorant le confort pour les clients.

Indicateur-clé de performance

	2022	2023	Objectif (2030)
% modèles avec propulsion alternative disponible	1%	7%	100%

En 2022, deux modèles (Delphia 11 et Oceanis 30.1) ont été commercialisés. En 2023, 8 nouveaux modèles ont été lancés avec une version disposant d'un système de propulsion électrique ou hybride (7 voiliers, 2 modèles de la marque Delphia et 1 modèle de bateau hors-bord).

4.4 Contribuer à la préservation de l'écosystème marin

DESCRIPTION DE L'ENJEU

Les océans, en séquestrant le carbone, contribuent à lutter contre le changement climatique. Les milieux humides protègent le littoral contre l'érosion, atténuant ainsi les risques naturels comme les crues et les inondations. Les écosystèmes coralliens représentent moins de 1% des fonds sous-marins mais abritent un tiers de toutes les espèces marines connues.

La plaisance est dépendante de son environnement direct : l'écosystème marin. Le milieu naturel dans lequel évoluent les plaisanciers est en constante transformation et sa pérennité est le gage de la poursuite des activités nautiques. Les plaisanciers ne cesseront en effet de rêver à

naviguer sur les mers du globe qu'à la condition que cet environnement marin soit préservé.

Lors de la navigation, les bateaux du Groupe Beneteau, doivent donc tendre vers un impact minimum sur ces environnements fragiles et essentiels.

POLITIQUE ET OBJECTIF

Le Groupe Beneteau, à travers ses marques et sa fondation, s'attache à promouvoir et concrétiser des actions pertinentes durables pour la protection de l'environnement marin.

Pour accompagner les innovations technologiques qu'il met en place pour réduire les impacts sur

l'environnement de la phase d'usage, le Groupe Beneteau souhaite sensibiliser le grand public et les utilisateurs de ses produits à ces enjeux.

ACTIONS MISE EN PLACE ET RÉSULTATS OBTENUS EN 2023

En matière de formation et de sensibilisation des usagers au respect de l'environnement et à l'application du principe de sobriété des usages, le Groupe Beneteau équipe depuis 2022 ses bateaux d'une interface connectée « SEANAPPS » permettant de transmettre à chaque propriétaire des informations en temps réel sur son bateau, ainsi que des conseils relatifs à l'entretien et la maintenance. A la fin de l'exercice 2023, cette application a été équipée sur 7433 bateaux et couvre l'ensemble des marques de la division Bateau. Ce canal sera utilisé pour relayer les vidéos de sensibilisation et de promotion des gestes à adopter pour une éco-plaisance réussie. Par exemple en limitant ses déchets à bord et en utilisant des produits d'entretien respectueux de la planète. D'ailleurs depuis 2022, chaque nouveau propriétaire de Lagoon reçoit lors de la livraison de son catamaran un kit d'entretien du bateau 100% écologique et biodégradable, labellisé Ecocert.

La marque Lagoon a poursuivi son soutien à l'association AnimaMundi et DJI en vue de créer la première base de données complète des déchets plastiques répandus sur

les côtes. Plusieurs propriétaires ont ainsi été équipés de drones DJI afin de survoler les côtes caribéennes dans un premier temps. Les nombreuses heures de vidéos, qui ont été analysées automatiquement par le programme d'AnimaMundi, permettent d'évaluer et d'enregistrer la quantité de plastique en temps réel. Afin de donner une nouvelle ampleur au projet et cartographier des côtes du monde entier, les propriétaires de catamaran Lagoon sont invités à devenir membre de l'équipe et à soutenir ce projet. Il s'agit d'obtenir un nombre bien plus important d'heures d'enregistrement des côtes, avec deux objectifs en vue : d'une part géolocaliser et quantifier la pollution plastique et d'autre part suivre l'évolution du plastique dans le temps.

En 2023, Lagoon a également établi un partenariat avec Coral Guardian pour replanter des coraux en Indonésie, soutenu l'association Océanoscientific qui étudie la capacité des éponges à dépolluer les océans, ainsi que l'équipe de Escape to Nature, expert en réalisation cinématographique, qui est partie en 2023 naviguer à bord d'un Lagoon 55 dans les endroits les plus isolés du Pacifique afin de mettre en lumière la richesse du monde sous-marin et l'importance de le préserver.

Enfin, le Groupe Beneteau a rejoint l'Alliance Posidonia, fondée en juin 2023. Celle-ci regroupe les acteurs qui souhaitent s'engager dans une dynamique collective de valorisation, de communication et d'actions pour la préservation de la Posidonie en Méditerranée.

PERSPECTIVES

Le Groupe Beneteau poursuit ses objectifs en matière de solutions innovantes et écologiques. En particulier, il s'attache à mettre au point des solutions de stockage de l'eau douce permettant in fine de se passer de l'approvisionnement du bord en bouteilles plastiques. Il ambitionne également d'intégrer dans ses bateaux des solutions de traitement et de stockage des eaux usées permettant de supprimer les rejets polluants. Les kits de produits écologiques et biodégradables, déjà fournis sur certaines gammes de bateaux du Groupe, seront par ailleurs étendus progressivement à l'ensemble des marques.

L'interface connectée SEANAPPS sera enrichie avec des modules complémentaires de sensibilisation à des comportements respectueux de l'environnement marin afin d'inciter les pratiquants, par exemple, au mouillage

sur coffres plutôt qu'au mouillage forain, de respecter les Aires Marines Protégées, ou encore de préparer son avitaillement en prenant en compte le facteur environnemental.

Les partenaires du Groupe Beneteau (distributeurs, loueurs, boat clubs, ...) seront incités à renforcer la formation de leurs clients à la technique du mouillage pour en limiter les impacts, ainsi qu'à la promotion des gestes nécessaires à une plaisance écoresponsable et sobre.

Afin de concrétiser son engagement dans l'Alliance Posidonia, le Groupe travaille également à la création de contenus spécifiques destinés à être communiqués par les différentes marques de la division Bateau.

Indicateur-clé de performance

	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023	Objectif (2025)
Bateaux équipés de SEANAPPS	135	1 722	7 433	>20 000

Dans le cadre de l'application de la CSRD, le Groupe enrichira progressivement les Indicateurs clés de performance et autres chiffres clés associés aux enjeux.

5. Application de la Taxonomie européenne

5.1 Présentation de la taxonomie européenne

Le règlement sur la taxonomie verte est un élément clé du plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable qui vise à réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable. La Taxonomie est un système de classification des activités économiques « durables » sur le plan environnemental.

En tant que Groupe soumis à l'obligation de publier des informations non financières conformément à l'article 29a de la directive 2013/34/UE, le Groupe Beneteau entre dans le champ d'application de l'article 8 du règlement sur la taxonomie de l'UE et doit ainsi communiquer dans quelle mesure ses activités sont associées à des activités économiques classées comme durables.

Les objectifs environnementaux définis dans le règlement de l'UE sur la taxonomie sont les suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes. La commission européenne a établi dans des actes délégues¹ les critères de sélection

techniques permettant de déterminer les conditions dans lesquelles une activité économique peut être considérée comme contribuant de manière substantielle à chacun des six objectifs environnementaux et de déterminer si cette activité économique ne cause aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux.

Pour la période de reporting 2023, l'Art. 8 de l'acte délégué² prévoit que le Groupe, en tant que société mère non financière, reporte la proportion d'activités économiques alignées à la taxonomie et liées aux deux premiers objectifs environnementaux (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique) dans le chiffre d'affaires total, les dépenses d'investissement (CAPEX) et certaines des charges opérationnelles (OPEX) (les « KPIs »), ainsi que pour la première fois sur l'éligibilité des quatre autres objectifs environnementaux.

La spécification des KPIs est déterminée conformément à l'annexe I de l'Art. 8 de l'acte délégué. Le Groupe Beneteau détermine les KPIs alignés à la Taxonomie conformément aux exigences légales comme présenté dans la note méthodologique ci-dessous.

5.2 Les activités éligibles à la taxonomie du Groupe Beneteau

ACTIVITÉ PRINCIPALE

L'ensemble des activités économiques éligibles à la taxonomie listées dans l'Acte Délégué relatif au Climat a fait l'objet d'un examen.

Le Groupe a tenu compte, dans son analyse, de la FAQ publiée en date du 2 février 2022 qui précise, à la question 9, que les critères techniques ne sont pas retenus pour déterminer l'éligibilité des activités visées à l'article 3.3.

Après un examen approfondi impliquant toutes les fonctions pertinentes du Groupe, la principale activité économique éligible à la taxonomie est la technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport, visée à l'article 3.3.

En effet, l'activité de construction de bateaux de plaisance (code NACE 30.12) est référencée dans l'article 3.3.I du règlement Européen, relatif aux navires de transport maritimes et côtiers (Fabriquer, réparer, entretenir, adapter, réaffecter ou mettre à niveau [...] des navires de transport maritime et côtier de fret et des navires nécessaires aux opérations portuaires et aux activités auxiliaires, n'étant pas destinés au transport de combustibles fossiles).

Le Groupe n'a pas identifié d'autre activité économique comme une source d'émission pertinente.

Par ailleurs, suite à l'analyse des annexes I, II, III et IV du règlement délégué environnement (UE) 2023/2486, le

¹ Acte délégué climatique (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 (et ses amendements du 27 juin 2023) et Règlement délégué environnement (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023

² Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission complétant le règlement (UE) 2020/852 en précisant le contenu et la présentation des informations à divulguer par les entreprises soumises aux articles 19 bis ou 29 bis de la directive 2013/34/UE concernant les activités économiques respectueuses de l'environnement, et en précisant la méthodologie pour se conformer à cette obligation de divulgation.

Groupe n'a pas identifié d'activité éligible correspondant aux critères de sélection techniques établis pour les quatre autres objectifs environnementaux. Le Groupe n'est pas actif en 2023 dans des activités commerciales de réparation et de remise à neuf qui seraient éligibles à l'objectif de transition vers une économie circulaire. Les activités de construction de bateaux de plaisance et de construction de mobil home ne font pas non plus partie des secteurs d'activité référencés par les règlements européens relatifs à l'utilisation durable et protection des ressources en eau et des ressources marines, à la prévention et réduction de la pollution ou à la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires total du Groupe a été calculée comme la part du chiffre d'affaires net provenant des produits et services associés aux activités économiques éligibles à la taxonomie (numérateur) divisée par le chiffre d'affaires net (dénominateur), dans chaque cas pour l'exercice du 1.1.2023 au 31.12.2023. Le dénominateur du KPI relatif au chiffre d'affaires est basé sur le chiffre d'affaires net consolidé du Groupe conformément à IAS 1.82 (a) et avant application de la norme IFRS 5 relative au retraitement de la division Habitat en "Activité destinée à être cédée".

Le chiffre d'affaires net consolidé, avant ou après prise en compte de la norme IFRS 5, peut être réconcilié avec les états financiers (cf. note 4 du rapport financier annuel 2023 relative au "Chiffre d'affaires net").

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif à l'éligibilité du chiffre d'affaires s'élève à 82% avant application de la norme IFRS 5 (vs. 83% en 2022) ou 100% après retraitement de l'activité Habitat en "Activité destinée à être cédée".

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Le Groupe Beneteau a réalisé un examen de la définition du numérateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentées au point 1.1.2.2 de l'annexe I au Règlement délégué ainsi qu'au projet de FAQ publié par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'investissement éligibles.

Le Groupe Beneteau a conclu que :

- a) le montant des dépenses d'investissement liées à des actifs ou à des processus associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie s'élève à 83,2 millions d'euros et concerne les investissements de la division Bateau y compris celles résultant de regroupements d'entreprises (vs. 63,8 millions en 2022) ;
- b) le montant des dépenses d'investissement faisant partie d'un plan visant à l'expansion d'activités économiques éligibles sur la taxonomie, ou visant à

permettre aux activités économiques éligibles à la taxonomie de s'aligner sur celle-ci est nul ;

c) le montant des Capex concernant les mesures individuelles permettant aux activités ciblées de devenir sobres en carbone ou d'aboutir à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre, notamment les activités listées aux points 6.5 et 7.2 à 7.6 de l'annexe I à l'Acte délégué relatif au Climat ainsi que les autres activités économiques listées dans les actes délégués adoptés en vertu de l'article 10, paragraphe 3), de l'article 11, paragraphe 3), de l'article 12, paragraphe 2), de l'article 13, paragraphe 2), de l'article 14, paragraphe 2) et de l'article 15, paragraphe 2) du Règlement Taxonomie s'élevait à 2,6 million d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 (vs. 0,4 millions en 2022).

Le Groupe Beneteau a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'investissement présentés au point 1.1.2.1 de l'annexe I au Règlement délégué.

Le total des investissements constitué d'acquisitions et de changements de périmètre de consolidation tels que rapportés dans la note 7.4.1. s'élevait à 89,6 millions d'euros pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 (vs. 74,2 millions d'euros en 2022).

Par conséquent l'indicateur clé de performance relatif à l'éligibilité des dépenses d'investissement s'élevait à 93% (vs. 86% en 2022).

DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX)

Le Groupe a examiné la définition du dénominateur de l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation présentées au point 1.1.3.2 de l'annexe I au Règlement délégué, ainsi qu'au projet de FAQ publié par la Commission européenne le 2 février 2022 (question 11), précisant les dépenses d'exploitation éligibles.

Le Groupe a identifié 25,5 millions d'euros de dépenses d'exploitation éligibles relatives au montant des coûts non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux rénovations des bâtiments, aux contrats de location à court terme, à l'entretien et à la réparation, ainsi qu'à toute autre dépense directe relative à l'entretien quotidien des biens immobiliers, les installations et équipements de l'entreprise ou de tiers à qui les activités sont externalisées qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs sont négligeables.

Ces dépenses d'exploitation éligibles représentant 1,7% des dépenses d'exploitation totales. L'essentiel des dépenses d'exploitation du Groupe consistent en des dépenses de fabrication (achat de matière première ou dépenses industrielles) qui n'entraînent pas la génération d'un montant substantiel de dépenses éligibles. Le Groupe a par conséquent choisi d'utiliser l'exemption pour l'indicateur clé de performance relatif aux dépenses d'exploitation.

5.3 Analyse de l'alignement à la taxonomie Européenne

Parmi ses activités éligibles, le Groupe Beneteau a évalué que la fabrication de voiliers et la fabrication de bateaux à moteur 100% électriques répondent au critère technique de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique. Pour être alignées, ces activités ne doivent néanmoins causer aucun préjudice significatif à l'un des autres objectifs environnementaux. Le Groupe

Beneteau considère que ses activités qui ne sont pas fabriquées sur des sites certifiés ISO14001 doivent être exclues à ce stade en raison de la documentation nécessaire de conformité pour répondre aux critères DNSH. L'analyse d'alignement de ces activités est donc réalisée exclusivement sur les sites français.

CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE

L'annexe I du règlement délégué établit que les critères d'examen technique permettant de déterminer qu'une activité économique contribue substantiellement à l'atténuation au changement climatique sont:

(j) des navires de transport fluvial de passagers:

i) dont les émissions de CO₂ (à l'échappement) sont nulles;

ii) qui, jusqu'au 31 décembre 2025, sont des navires hybrides et bi-mode tirant au moins 50 % de leur énergie de carburants à zéro émission de CO₂ (à l'échappement) ou de la puissance en charge durant leur exploitation normale;

(...)

m) Des navires de transport maritime et côtier de passagers, n'étant pas destinés au transport de combustibles fossiles :

i) Dont les émissions de CO₂ (à l'échappement) sont nulles ;

ii) Qui, jusqu'au 31 décembre 2025, sont des navires hybrides et bi-mode tirant au moins 25% de leur énergie de carburants à zéro émission de CO₂ (à l'échappement) ou de la puissance en charge durant leur exploitation normale en mer et au port ;

iii) Dont, jusqu'au 31 décembre 2025, la valeur de l'indice nominal de rendement énergétique (EEDI) est inférieure de 10% aux exigences de l'EEDI applicables le 1er avril 2022, si les navires peuvent être alimentés au moyen de carburants à zéro émission de CO₂ (à l'échappement) ou de carburants provenant de sources renouvelables.

Parmi les critères d'examen technique, l'indice nominal de rendement énergétique (EEDI) est une norme instaurée par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) pour les bateaux commerciaux et n'est pas applicable aux bateaux de plaisance.

Au regard de ces critères d'examen technique, le Groupe Beneteau est arrivé aux conclusions suivantes:

1. La fabrication de navires à voile uniquement ou à propulsion 100% électrique est considérée *de facto* comme une activité substantiellement contributive à l'atténuation du changement climatique.
2. Pour les « navires de transport fluvial de passagers » ainsi que pour les « navires de transport maritime et côtier de passagers » à moteur conventionnel ou hybride parallèle, ces critères d'examen technique permettent d'appliquer le règlement sans ambiguïté majeure.
3. Pour les « navires de transport maritime et côtier de passagers » à voile et à moteur hybride de série, l'absence de définition précise sur les critères techniques liés à l'activité de plaisance ne permet pas en revanche de conclure.

En l'absence de définition précise sur les critères techniques liés à l'activité de plaisance, le Groupe Beneteau a donc pris la position de considérer à court terme que tous les voiliers, tels que définis par la norme ISO (EN ISO 8666:2002, Small craft - Principal data), respectent le critère technique car leur propulsion principale est vérique. Avec le soutien du Groupe, la Fédération européenne de l'industrie nautique, EBI (European Boating Industry), a établi un 'position paper' pour clarifier ces critères techniques et a proposé plusieurs solutions possibles pour intégrer les voiliers et bateaux à moteur hybride de série de manière plus robuste et harmonisée au texte actuel. A notre connaissance, les autorités compétentes n'ont pas fourni à ce stade de clarification sur le sujet.

Enfin, le Groupe Beneteau n'a pas identifié d'activité ayant une contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique.

PRINCIPES CONSISTANT À « NE PAS CAUSER DE PRÉJUDICE IMPORTANT » (PRINCIPES DNSH)

Pour toutes les activités économiques pour lesquelles le Groupe est capable de démontrer une contribution substantielle à l'atténuation du changement du climat, les principes DNSH (Do No Significant Harm) ont été évalués, en commençant par les sites sur lesquels sont réalisées ces activités économiques. Pour les activités réalisées sur des sites non certifiés ISO 14001, fournir une documentation de la conformité avec les DNSH n'a pas été matériellement possible. Le site de production certifié 14001 en Pologne ne fabriquant que des bateaux à moteur, c'est la raison pour laquelle les parts de Chiffre d'Affaires, CapEx et OpEx associées aux filiales internationales ne sont pas considérées comme alignées à la Taxonomie à ce stade. L'analyse de conformité aux principes DNSH qui suit se concentre donc essentiellement sur les sites français de la division Bateau.

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Face aux impacts du changement climatique et au-delà de l'enjeu de réduction des émissions de gaz à effet de serre, les entreprises doivent se préparer à renforcer leur résilience pour maintenir leurs opérations et leur viabilité à long terme.

Une étude préliminaire des risques climatiques, tels qu'indiqués dans l'Annexe A de l'acte délégué sur le climat, a été entreprise pour la division Bateau du Groupe.

L'évaluation des risques climatiques a été effectuée en prenant en compte deux scénarios du GIEC : un scénario intermédiaire de réchauffement des températures d'en moyenne +2,4°C à horizon 2100 (SSP2 -4.5) et un scénario pessimiste de réchauffement des températures de +4°C (SSP5 - 8.5) à horizon 2100, par rapport au risque actuel.

Parmi les 13 risques climatiques identifiés, 7 ont été jugés les plus pertinents au regard des activités et de la localisation des sites. Différents outils tels que DRIAS, Géorisques, Climate Central MeteoBlue, VigieEau et BRGM ont été utilisés pour réaliser une analyse fine au niveau des sites français. Ces outils ont été complétés par des données climatiques provenant de l'Atlas du GIEC et de Climate Adapt pour les sites étrangers (Italie, Portugal, Pologne, Etats-Unis, Tunisie). Le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas climatiques a ainsi pu être déterminé avec des projections à 2050 selon les deux scénarios choisis.

Les niveaux de risques ont été évalués selon deux éléments principaux d'analyse : le niveau d'exposition de chaque site aux différents aléas, complété par un niveau de vulnérabilité de chaque site face à chaque aléa. Ce dernier est évalué en fonction de l'impact du potentiel d'un aléa sur les sites et leurs activités, en prenant en compte les plans d'actions d'atténuation des risques climatiques spécifiques déjà mis en place. La combinaison du niveau d'exposition et du niveau de vulnérabilité de chaque site aux différents aléas climatiques permet de dresser la matérialité de chaque risque physique.

Les risques principaux identifiés comme potentiellement impactant sur l'activité des sites français sont l'augmentation de l'ampleur et de la fréquence du risque d'inondation du site de Bordeaux (notamment en combinaison avec la montée du niveau de la mer) et le risque exceptionnel de submersion de l'ébénisterie de Saint-Hilaire de Riez. Les vagues de chaleurs, et dans une moindre mesure les restrictions d'eau liées à la sécheresse, pourraient également affecter les conditions d'opérations.

Après consultation des responsables opérationnels concernés, en particulier ceux des sites les plus exposés, il est conclu que des plans d'adaptation sont déjà en place et des mesures déjà prises en interne pour gérer et prévenir ces risques à court terme. Des actions d'adaptation complémentaires pourraient être envisagés pour atténuer l'impact de ces risques à plus long terme compte tenu de la croissance de leur ampleur et de leur fréquence.

UTILISATION DURABLE ET PROTECTION DES RESSOURCES HYDROLOGIQUES ET MARINES

Dans la division Bateau, tous les sites de production français sont classés au titre des ICPE¹. Dans ce cadre, des plans de gestion de l'eau ont été définis et la démarche d'amélioration continue fait l'objet d'un audit externe annuel pour le renouvellement de la certification ISO 14001.

TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le Groupe Beneteau a adopté une démarche d'éco-conception pour le développement des ses bateaux. Cette démarche d'innovation a été reconnue dans l'industrie nautique comme contribuant à la recyclabilité de ses bateaux en fin de vie (résine thermoplastique recyclable). Le Groupe s'est engagé dans l'industrialisation de ces processus de fabrication (cf. enjeu de l'éco-conception et de la déconstruction présenté dans cette DPEF en section 4.1).

Le Groupe poursuit par ailleurs sa démarche de plus grande recyclabilité dans la gestion de ses déchets. Le taux de recyclage et de valorisation des déchets non dangereux s'établit à 83% pour les filiales françaises en 2023.

Enfin, la direction Hygiène Sécurité Environnement Energie (HSEE) pilote le processus de suivi et de contrôle sur les substances préoccupantes et leur traçabilité tout au long du cycle de vie des produits manufacturés (cf. enjeu 4.2).

PRÉVENTION ET CONTRÔLE DE POLLUTION

Les principales mesures de prévention et de contrôle de pollution sont décrites dans le paragraphe 4.2 de la DPEF et le paragraphe 2.6 du chapitre sur les facteurs de risques. Les filiales françaises de la division Bateau suivent par ailleurs un processus rigoureux assurant la conformité du transport, de l'utilisation et de la gestion des matières dangereuses. La direction HSEE ainsi que les équipes innovation s'efforcent, en partenariat avec les fournisseurs du Groupe, d'identifier et, si possible, remplacer les substances identifiées dans l'art. 57 de REACH lorsqu'elles représentent plus de 0,1% de la masse du bateau.

¹ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

PROTECTION ET RESTAURATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES ÉCOSYSTÈMES

Dans la division Bateau, tous les sites de production français sont classés au titre des ICPE¹ (cf. Enjeu 4.2 « Réduire l'impact environnemental de nos opérations industrielles »). A ce titre, une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) a été réalisée sur chacun des sites de production au cours des 10 dernières années et chaque nouveau projet industriel fait l'objet d'un « porter à connaissance » auprès des services de l'Etat permettant d'informer les services concernés des évolutions.

Par ailleurs, aucun de ces sites n'est situé dans le périmètre d'une zone naturelle protégée ou d'un site Natura 2000. Seul le site de Bordeaux est situé à la limite d'un site Natura 2000 (site FR7200700 de la Garonne) et se conforme aux réglementations en vigueur.

GARANTIES MINIMALES

La dernière étape pour l'alignement des activités à la Taxonomie est la conformité aux "Garanties Minimales", ou « Minimum Safeguards » (MS). Les MS incluent toutes les procédures implémentées pour s'assurer que les activités économiques sont menées en conformité avec:

- Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales - OCDE (2011) (OECD MNE Guidelines);
- les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs), y compris les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ; et
- la charte internationale des droits de l'Homme.

Le Groupe Beneteau est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis décembre 2020. L'ensemble du Groupe est engagé à intégrer les 10 principes d'une conduite éthique des affaires dans sa stratégie et ses opérations. Cet engagement est rappelé dans la première section de cette DPEF et une table de référence est jointe en annexe pour faciliter la lecture des différentes sections illustrant l'intégration de ces principes dans la démarche RSE du Groupe. Par ailleurs, le Groupe Beneteau est également soumis au devoir de vigilance dans le cadre de la Loi Potier 2, tel que décrit dans la section « Plan de Vigilance » du chapitre « Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle ». Enfin ces principes sont intégrés dans la charte éthique du Groupe.

Comme explicité dans chapitre « Facteurs de Risques », le groupe exerce une diligence raisonnable fondée sur les risques, intégrant cette dimension dans son système de gestion des risques afin d'identifier, de prévenir ou d'atténuer les incidences négatives, réelles ou potentielles,

DROITS HUMAINS (INCLUANT DROIT DU TRAVAIL)

Le Groupe est implanté historiquement en Europe (France, Pologne, Portugal, Italie) et aux Etats-Unis pour son activité industrielle et agit en Asie Pacifique depuis un bureau de représentation commerciale situé à Hong Kong. En 2023, le Groupe a pris le contrôle du chantier Magic Yachts en Tunisie et a nommé une équipe en charge de mener l'intégration de cette filiale selon les politiques du Groupe.

Tel que décrit dans la section « Plan de Vigilance » du chapitre « Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle », le Groupe Beneteau s'engage à respecter et préserver les droits humains et les libertés fondamentales dans toutes activités et auprès de toutes ses parties prenantes. La Charte éthique, le Code de conduite et le dispositif d'alerte s'appliquent à tous les collaborateurs dans le monde et constituent le socle fondamental de cet engagement. Le Code de conduite Fournisseurs intègre également les aspects liés aux droits humains et libertés fondamentales. Le Groupe Beneteau s'oppose à toute forme de discrimination, de harcèlement, d'inégalité de chances, de traitement ou entre les femmes et les hommes. Le Groupe poursuit également des actions en faveur des personnes en situation de handicap et de restriction professionnelle, et s'attache à garantir un environnement de travail sûr et sain dans lequel chaque collaborateur est en mesure de réaliser son plein potentiel.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES RISQUES DE FRAUDE

La lutte contre la corruption est un axe majeur de la démarche de conformité du Groupe Beneteau. A ce titre, le Groupe a défini une politique anti-corruption et mis en place des procédures pour prévenir les risques de corruption, tel que décrit dans la section "Ethique et Conformité" de cette DPEF. Un dispositif d'alertes est déployé dans le cadre du devoir de vigilance du Groupe et décrit dans la section "Plan de Vigilance" du chapitre « Facteurs de Risque et Environnement de Contrôle ».

RISQUE FISCAL

La lutte contre l'évasion et la fraude fiscale est un axe majeur de la démarche RSE. Le Groupe Beneteau a défini des politiques et mis en place des process et un environnement de contrôle, tels que décrits dans le chapitre « Facteurs de Risques et Environnement de Contrôle », afin de se prémunir au mieux de risques fiscaux et de respecter les lois fiscales dans les pays où le Groupe exerce ses activités. A ce titre, le Groupe Beneteau n'est pas soumis à déclaration DAC6 et le taux effectif d'imposition dans les principaux pays où il opère est aligné avec le taux standard.

CONCURRENCE LOYALE

Le Groupe a intégré dans sa charte éthique et son code de conduite les sujets d'éthique des affaires et sensibilise ses employés en conséquence. (voir section 2.1 Ethique et Conformité de la DPEF)

Le Groupe n'a pas provisionné de charge pour litiges en cours sur des sujets de conformité ou d'éthique des

affaires, et n'est pas poursuivi et n'a pas été condamné sur l'un de ces sujets.

La direction Ethique & Conformité s'est par ailleurs appuyée sur un outil externe pour s'assurer qu'aucun membre de son conseil d'administration, du comité de direction ou représentant des filiales ne soit condamné en justice pour un manquement lié aux risques mentionnés ci-dessus.

5.4 Indicateurs clés de performance (« KPIs »)

RÉSUMÉ 2023

Indicateurs Clé de Performance	2022 (M€)	2022 (en %)	2023 (M€)	2023 (en %)
Chiffre d'affaires*	1508	100%	1785	100%
aligné	370	25%	618	35%
éligible non-aligné	881	58%	847	47%
non-éligible	257	17%	320	18%
Dépenses d'investissement	74	100%	90	100%
alignées	10	13%	29	32%
éligibles non-alignées	54	73%	54	61%
non-éligibles	10	14%	6	7%
Dépenses d'exploitation				exemption

* Chiffre d'affaires avant application de la norme IFRS 5 relative au retraitement de la division Habitat en "Activité destinée à être cédée" (voir 5.2)

En 2023, le site de Bordeaux a obtenu la certification ISO 14001. Les activités de fabrication de voiliers de ce site et les investissements associés qui contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique sont dorénavant reportés comme alignés.

La fabrication de bateaux moteur à propulsion électrique contribue substantiellement à l'atténuation du changement climatique mais les ventes sont exclues de l'analyse d'alignement en raison de l'incapacité du Groupe à ce stade à justifier de la documentation de conformité sur les critères DNSH sur le site de production concerné.

TABLE 1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Proportion du chiffre d'affaires provenant de produits ou services associés à des activités économiques alignées à la Taxonomie (avant application de la norme IFRS 5 à la division Habitat retraitée en "Activité destinée à être cédée")

Substantial contribution criteria	Year		Substantial contribution criteria								DNSH Criteria ('Does Not Significantly Harm')(h)								Minimum safeguards	Proportion of Taxonomy aligned (A.1) or eligible (A.2) turnover, year N-1	Category enabling activity	Category transitional activity			
			Code(s) (a)	Turnover	Proportion of turnover, year N	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Biodiversity	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Biodiversity	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	E	T
Economic activities						in million €	%	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N			
A. TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES																									
A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)																									
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	617,7	35%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	42%	E				
Turnover of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)		617,7	35%	35%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	42%					
Of which Enabling		617,7	35%	35%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%									42%	E				
Of which transitional			0%																				T		
A.2 Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)																									
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	847,4	47%	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										58%					
Turnover of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		847,4	47%	47%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%									58%					
Total Turnover of Taxonomy eligible activities (A.1 + A.2) (A)		1 465,1	82%	82%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%									100%					
B. TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES																									
Turnover of Taxonomy-non-eligible activities (B)		319,6	18%																						
Total (A+B)		1784,6	100%																						

TABLE 2 - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Proportion des dépenses d'investissement provenant de produits ou services associés à des activités économiques alignées à la Taxonomie (avant application de la norme IFRS 5 à la division Habitat retraitée en "Activité destinée à être cédée")

Substantial contribution criteria	Year		Substantial contribution criteria						DNSH Criteria ('Does Not Significantly Harm')(h)						Minimum safeguards	Proportion of Taxonomy aligned (A.1) or eligible (A.2), CapEx year N-1	Category enabling activity	Category transitional activity		
			Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Biodiversity	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Biodiversity						
Economic activities	Code(s) (a)	CAPEX	Proportion of CapEx year N	in million €	%	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	E	T
A. TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES																				
A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)																				
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	26,3	29%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	32%	E		
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM 7.3	2,1	2%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	3%	E		
Installation, maintenance et réparation de stations de recharge pour véhicules électriques à l'intérieur de bâtiments (et dans des parcs de stationnement annexés à des bâtiments)	CCM 7.4	0,4	0%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	1%	E		
CapEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)		28,9	32%	32%	0%	0%	0%	0%	0%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	35%			
Of which Enabling		28,9	32%	32%	0%	0%	0%	0%	0%	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N		E		
Of which transitional			0%							Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N			T	
A.2 Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)																				
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL											
Technologie de fabrication à faible intensité de carbone pour le transport	CCM 3.3	54,3	61%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL											
CapEx of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		54,3	61%	61%	0%	0%	0%	0%	0%								65%			
CapEx of Taxonomy-eligible activities (A.1+A.2) (A)		83,2	93%	93%	0%	0%	0%	0%	0%								100%			
B. TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES																				
CapEx of Taxonomy-noneligible activities (B)		6,4	7%																	
Total (A+B)		89,6	100%																	

TABLE 3 - DÉPENSES D'EXPLOITATION (OPEX)

Proportion des dépenses d'investissement provenant de produits ou services associés à des activités économiques alignées à la Taxonomie

Substantial contribution criteria	Year		Substantial contribution criteria						DNSH Criteria ('Does Not Significantly Harm')(h)						Minimum safeguards	Proportion of Taxonomy aligned (A.1) or eligible (A.2), OPEX, year N-1	Category enabling activity	Category transitional activity				
			Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Biodiversity	Climate change mitigation	Climate change adaptation	Water	Pollution	Circular economy	Biodiversity								
Economic activities	Code(s) (a)	OPEX	Proportion of Opex, year N	in million €	%	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y; N; N/EL	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	E	T		
A. TAXONOMY-ELIGIBLE ACTIVITIES																						
A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)																						
Activity 1				0%															Y/N			
Activity 1 (d)				0%															Y/N			
Activity 2																			Y/N			
OpEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)						%	%	%	%	%	%	%						Y/N		%		
Of which Enabling				0%		%	%	%	%	%	%	%						Y/N		%	E	
Of which transitional				0%														Y/N		%	T	
A.2 Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)																						
						EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL											
Activity 1 (e)				0%																		
Activity 2				0%																		
OpEx of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)				0	0%																	
Total OpEx of Taxonomy-eligible activities (A.1 + A.2) (A)				0	0%																	
B. TAXONOMY-NON-ELIGIBLE ACTIVITIES																						
Turnover of Taxonomy-non-eligible activities (B)																						
Total (A+B)				0																		

6. Méthodologie, périmètre et synthèse des informations extra-financières

6.1 Procédure de reporting

Les procédures à mettre en œuvre pour la mesure et le reporting des indicateurs extra-financiers du Groupe Beneteau sont décrites et développées dans un guide méthodologique. Ce guide méthodologique a pour objectif de faciliter la collecte des données et de garantir une cohérence et une homogénéité entre les données collectées auprès des différentes filiales. Il est mis à jour chaque année.

Le Groupe utilise un logiciel pour la collecte et la consolidation des informations extra-financières. Les données sont saisies par les différents contributeurs dans le logiciel et font l'objet d'une supervision et d'une analyse par les pilotes RSE qui coordonnent la rédaction de la déclaration de performance extra-financière. Des contrôles de cohérence, dont certains sont automatiques, sont réalisés pour garantir la fiabilité des données. Le guide méthodologique et les matrices de collecte du logiciel sont traduits en anglais pour les filiales étrangères.

PÉRIODE DE REPORTING

Les données collectées couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

PÉRIMÈTRE DU REPORTING

Est entendu par « périmètre Groupe » le périmètre du reporting extra-financier qui est identique au périmètre financier du Groupe.

Les sociétés incluses dans le reporting extra-financier au 31 décembre 2023 sont :

- Les sociétés françaises,
- Les sociétés situées en Pologne, aux Etats-Unis, en Italie, au Portugal et à Hong Kong.

Pour les sociétés Magic Yacht (Tunisie) et Wiziboat (France) acquises au cours de l'exercice, seuls quelques indicateurs sociaux sur l'effectif et sa répartition au 31 décembre 2023 ont été consolidés.

Est entendu par « périmètre Sites de production » le périmètre du reporting qui comprend les filiales avec une activité de production des divisions Bateau et Habitat.

PÉRIMÈTRE DES INDICATEURS

Certaines données publiées étant exigées uniquement en France, les sociétés étrangères ont été exclues du périmètre de certains indicateurs afin de garantir la pertinence et la fiabilité des données publiées. Le périmètre de chaque indicateur est précisé dans l'intitulé de l'indicateur.

Le périmètre France correspond à 67% des effectifs Groupe.

Des indicateurs ont été identifiés comme non pertinents pour certaines des sociétés du périmètre Groupe et ne couvrent donc pas l'intégralité du périmètre. Il s'agit notamment :

- Des indicateurs environnementaux et ceux relatifs aux achats, fournisseurs et sous-traitants qui ne portent que sur les sociétés exerçant une activité de production (périmètre Sites de production),
- De l'indicateur relatif à la consommation de résines et de gel coat : seules les sociétés de la division Bateau, consommatrices de résine et de gel coat, ont été prises en compte.

Le Groupe Beneteau a décidé de déployer la collecte de l'index Egalité Homme/Femme à ses entités étrangères à partir de l'exercice 2023.

La division Habitat étant retraitée comme "activité destinée à être cédée", certains indicateurs ont été fournis au niveau de la division Bateau afin de pouvoir calculer leur intensité par rapport au chiffre d'affaires.

INDISPONIBILITÉ ET AJUSTEMENT DE CERTAINES DONNÉES

La définition des jours d'arrêts de travail des collaborateurs suite à un accident de travail a été revue pour les entités hors France. Cette harmonisation affecte rétroactivement les données des exercices antérieurs. Au niveau Groupe pour l'exercice 2022, le taux de gravité serait réduit de -4% (soit de 1,14 à 1,09). Au vu de la matérialité, les données historiques n'ont pas été corrigées.

Les heures de formations des entités américaines n'ont pas pu être consolidées en 2023. Le nombre d'heures de formation par salarié sur l'exercice est donc calculé hors effectif moyen aux Etats-Unis pour cet exercice. En 2022, le nombre d'heures de formation au niveau du Groupe aurait été de 9,2h par salarié à périmètre comparable.

Les règles de calcul du taux d'émission de Composés Organiques Volatiles (COV) ont été revues en 2023 sur les sites français suite aux discussions avec les autorités compétentes. Ce changement de méthode affecte rétroactivement les données des exercices antérieurs. Pour l'exercice 2022, les émissions seraient réduites de près de 11% (soit une intensité revue de 103t à 92t par million heures travaillées). L'harmonisation de ces

méthodes et la mise à jour des facteurs d'émissions sur l'ensemble des filiales du Groupe est en cours.

Afin de s'aligner avec les recommandations de la réglementation européenne (CSRD), les palettes réutilisées ont été intégrées dans la quantité de déchets non dangereux (DND) générés par l'activité. Ce changement de méthode en 2023 représente une augmentation du taux de recyclage et de valorisation des DND de l'ordre de +1%. Par ailleurs, la classification de certains déchets dans des filiales hors France a été revue dans le cadre du déploiement de ces nouvelles catégories. Le taux de valorisation des déchets non dangereux pour l'exercice 2022 serait amené à être revu de 63,7% à 65,6%.

Enfin, des écarts sur les indicateurs de consommation d'eau et d'énergie renouvelable ont été identifiés pour l'exercice 2022 lors du dernier audit sur un site polonais. Au niveau du Groupe, la consommation d'eau par million d'heures travaillées serait ramenée de 7484 m³ à 7146 m³, et le taux d'électricité d'origine renouvelable passerait de 10,6% à 11,0%. Au vu de la matérialité, les données historiques n'ont pas été corrigées.

6.2 Données sociales

Effectifs à fin d'exercice - Périmètre groupe

Effectifs par pays - CDI et CDD	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
France	5 050	5 160	5 476
Pologne	1 657	1 724	1 552
Etats-Unis	516	532	406
Italie	250	290	278
Portugal	n.a.	170	208
Hong Kong	9	8	8
Tunisie	n.a.	n.a.	202
Effectifs - Groupe	7 482	7 884	8 130

Effectifs par activité - CDI et CDD	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
BENETEAU SA	39	38	38
Bateau - France	4 232	4 309	4 553
Bateau - International	2 372	2 634	2 554
Effectifs Bateau	6 604	6 943	7 107
Habitat - France	779	813	885
Habitat - International	60	90	100
Effectifs Habitat	839	903	985
Effectifs Groupe	7 482	7 884	8 130

Répartition des effectifs par statut	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
CDI	92,0%	90,4%	90,4%
CDD	8,0%	9,6%	9,6%

Effectifs CDI, CDD et intérim	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
CDI	6 881	7 129	7 349
CDD	601	755	781
Effectifs inscrits	7 482	7 884	8 130
Intérimaires – France	1 015	1 509	1 223
Effectifs totaux	8 497	9 393	9 353
dont effectif en contrats d'alternance *	92	106	106

* Données France uniquement

Répartition des effectifs par catégorie	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
Employés et ouvriers	74,3%	74,3%	73,7%
Autres*	25,7%	25,7%	26,3%

* La catégorie « Autres » regroupe les techniciens / agents de maîtrise et les cadres.

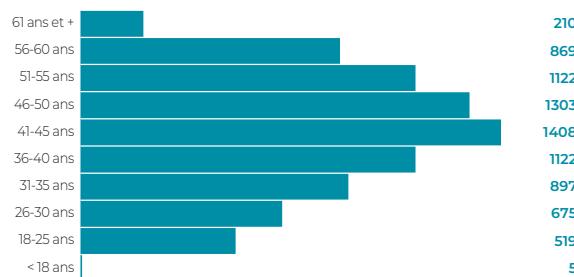
DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Part de l'effectif féminin par statut	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
Employés / Ouvriers	29,7%	30,3%	31,0%
Techniciens et Agents de Maîtrise	31,0%	32,2%	33,7%
Cadres et Assimilés	24,2%	26,9%	28,2%
Total périmètre Groupe	29,6%	30,4%	31,2%

Taux d'absentéisme - Périmètre Groupe	2021	2022	2023
Maladie	7,4%	7,4%	6,6%
Accident du travail / Maladies professionnelles	1,6%	1,5%	1,5%
Autres*	0,4%	0,4%	0,4%
Taux d'absentéisme total	9,4%	9,3%	8,5%
Jours d'absence pour maladies professionnelles (périmètre France)	18 152	19 043	14 418

*Congés maternité, congés pour convenances personnelles, absences injustifiées

Pyramide des âges des collaborateurs du Groupe Beneteau



Effectifs au 31 décembre 2023 - Groupe

Organisation du temps de travail - périmètre groupe

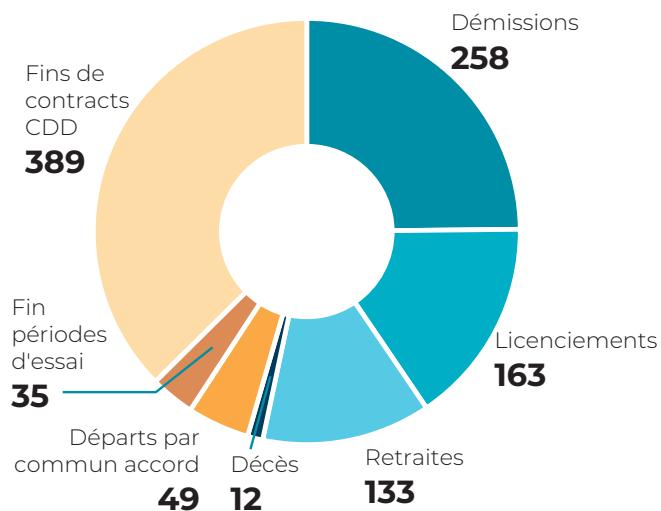
A fin d'exercice	au 31/12/2021	au 31/12/2022	au 31/12/2023
Part des effectifs à temps partiel	3,69%	3,29%	3,28%
Effectifs en horaires de nuit	155	183	243

Le travail par équipes, en horaires alternants ou de nuit, concerne essentiellement les métiers du moulage / composite de l'activité Bateau, en lien avec les cycles de

production et les process utilisés. Les effectifs en horaires de nuit sont les personnes ayant travaillé plus de 120 nuits au cours de l'année.

Embauches, départs au cours de l'exercice - périmètre groupe

Recrutements	2021	2022	2023
CDI	777	1 071	872
CDD	583	519	212

Motifs des départs de l'effectif permanent - Périmètre Groupe

Les licenciements intègrent les départs dans le cadre du dispositif PSE relatif aux mesures d'adaptation décidées en 2020.

Taux de turnover - Effectif permanent	2021	2022	2023
Division Bateau - France	8,4%	9,4%	4,0%
Division Bateau	10,5%	11,4%	7,3%
Groupe	10,0%	11,1%	7,0%

Rémunérations - France

	2021	2022	2023
Rémunération totale en M€	179,9 €	269,8 €	303,9 €
Part Fixe	88,6%	83,2%	81,7%
Primes	1,0%	3,2%	4,2%
Intéressement & Participation	10,4%	13,7%	14,0%

La politique de rémunération vise à optimiser l'équilibre entre les différents éléments de rémunération. Elle se fonde sur trois principes : la valeur de marché des postes en fonction d'un marché local référent, le niveau d'inflation, la performance individuelle.

En complément du salaire fixe, les collaborateurs bénéficient d'un système d'intéressement et de

participation, et, pour les collaborateurs de statut cadre, d'une part variable assise, selon les fonctions, sur les résultats de l'entreprise et leurs performances individuelles ou commerciales.

Des accords relatifs à la NAO ont été signés dans les sociétés françaises SPBI, Construction Navale Bordeaux et BIO Habitat au cours de l'exercice 2023.

Accords collectifs

A fin décembre 2023, 92% des effectifs du Groupe sont couverts par des accords d'entreprise, d'établissement et/ou des conventions collectives de branche régionales et/ou nationales.

En France, trente-six accords collectifs ont été signés et déposés à la DIRECCTE au cours de l'exercice 2023.

Recours à la sous-traitance - Périmètre GROUPE

L'activité Bateau a recours à la sous-traitance pour les métiers de la menuiserie et du composite. Pour l'activité Habitat, la sous-traitance concerne principalement les meubles, les faisceaux électriques ainsi que les châssis. Les achats de production réalisés auprès des sous-traitants sont définis comme l'ensemble des prestations de service achetées pour se substituer au travail des usines.

Pour l'exercice 2023, la sous-traitance a représenté l'équivalent de 365 ETP pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le Groupe a recours à des prestataires externes pour la restauration sur ses sites de production. Ces prestataires sont engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Des actions de prévention et de sensibilisation sont réalisées par les prestataires sur place, comme la mise en place de compost des déchets alimentaires sur le site de Bordeaux.

Données relatives à l'enjeu 3 - Développer les compétences nécessaires à la performance durable de l'entreprise

Périmètre France - Indicateur coût de formation / masse salariale : 2,1%

Données relatives à l'enjeu 4 - Renforcer l'égalité femmes-hommes et promouvoir la diversité et l'inclusion

Index égalité Femme/Homme

Indicateurs	Nombre de points max/ indicateur	SPBI	Construction Navale Bordeaux	BIO Habitat
1. Ecart de rémunération (en %)	40	39	39	39
2. Ecarts d'augmentations individuelles (en points de %)	20	20	20	20
3. Ecarts de promotions (en points de %)	15	15	15	15
4. Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	15	15	15	n.c.
5. Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	-	5	5
Index Egalité Femmes-Hommes (exercice 2023)	100	89	94	74 / 85

6.3 Données Environnementales

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES (RÉSINES, GEL COAT, BOIS)

Les principales matières premières utilisées par le Groupe sont les fibres de verre, les résines et les gel coats pour la fabrication du composite utilisé par l'activité Bateau, ainsi que le bois.

Résines et gel coat - activité Bateau*	2021	2022	2023
En tonnes / million d'heures travaillées	1 144	1 082	982

* L'activité de production de la division Habitat est exclue car sans consommation de résines et gel coat.

Périmètre Groupe	2021	2022	2023
Part de bois provenant de forêts éco-gérées	71,2%	71,2%	74,3%

MAÎTRISE DE LA GÉNÉRATION DES DÉCHETS ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Type de déchets en tonnes - Périmètre Sites de production	2021	2022	2023
Quantité totale de Déchets Non Dangereux (DND)	23 083	20 591	22 665
dont DND réutilisés	n.a.	n.a.	279
dont DND recyclés ou valorisés matière	5 259	3 645	8 901
dont DND valorisés énergétiquement	8 891	9 478	7 154
dont DND enfouis	8 933	7 468	6 331
Quantité totale de Déchets Dangereux (DD)	1 359	1 473	2 201
dont DD recyclés ou valorisés matière	n.a.	n.a.	966
dont DD valorisés énergétiquement	n.a.	n.a.	1 207
dont DD enfouis	n.a.	n.a.	28
Quantité totale de déchets industriels (DND + DD)	24 442	22 064	24 865
Quantité totale de déchets par million d'heures travaillées (en t/million h)	2 017	1 529	1 682
Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux (DND)	61%	64%	72%
Taux de valorisation/recyclage des déchets non dangereux (DND) - Division Bateau uniquement	55%	56%	67%

CONSOMMATION D'EAU

La consommation d'eau est liée à l'activité Bateau pour la mise à niveau des bassins d'essai, la réalisation des tests d'étanchéité et l'usage sanitaire. Ce dernier représente un quart de la consommation d'eau. L'évolution de la consommation totale d'eau au cours des années est liée au renouvellement de l'eau des bassins d'essai qui sont vidés tous les 3 ans environ. L'eau utilisée provient du réseau public et de forages pour certains sites. Sur les sites le permettant, une surveillance régulière des consommations d'eau est effectuée afin de minimiser le risque de fuites.

Eau - périmètre Sites de production	2021	2022	2023
Consommation d'eau (en m ³)	90,986	107,983	96,858
En m ³ / million d'heures travaillées	7,508	7,484	6,552

TAUX DE CONFORMITÉ DES REJETS INDUSTRIELS AQUEUX

Tous les sites du Groupe disposent de séparateurs à hydrocarbures, régulièrement entretenus, qui permettent d'épurer les eaux avant rejet dans le milieu naturel. Les rejets aqueux font l'objet d'une surveillance par des mesures régulières.

Périmètre France - Sites de production	2021	2022	2023
Taux de conformité	96%	92%	95%

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DES SITES

L'électricité est utilisée pour le fonctionnement des sites de production et l'éclairage. Le gaz est utilisé pour le chauffage des bâtiments industriels et certains bâtiments administratifs.

Périmètre Sites de production	2021	2022	2023
Consommation d'énergie			
Consommation d'électricité (en MWh)	45 375	48 940	47 780
Intensité (en kWh / 1000 heures travaillées)	3 744	3 392	3 232
Part de l'électricité d'origine renouvelable	9,6%	10,6%	11,1%
Consommation de gaz (en MWh PCS)	105 588	109 550	103 250
Intensité (en kWh / 1000 heures travaillées)	8 713	7 592	6 984
Emissions de CO₂ (tCO₂eq)			
Emissions liées à la consommation de gaz naturel	22 093	22 925	22 103
Emissions liées à la consommation d'électricité	10 447	10 466	9 693
Total des émissions liées à la consommation d'électricité et de gaz naturel (tCO₂eq)	32 539	33 391	31 796
Emissions de CO ₂ liées à la consommation d'électricité et de gaz naturel par 1000 heures travaillées (en tCO ₂ eq/1000h)	2,69	2,31	2,15
Emissions liées à la consommation d'autres sources d'énergies & de fuites de fluides frigorigènes	n.a	n.a	2 063
Total des émissions incluant les autres sources d'énergies et de fuites (scope 1&2 élargi)	n.a	n.a	33 859

BILAN CARBONE PÉRIMÈTRE DIVISION BATEAU (EXERCICE 2022)

en milliers de tonnes de CO ₂ eq - activité Bateau	2022
Emissions directes de CES (Scope 1)	24
Emissions indirectes associées à l'énergie (Scope 2) - location based	8
Emissions indirectes associées au transport (Scope 3)	36
Emissions indirectes associées aux produits achetés (Scope 3)	277
Emissions indirectes associées aux produits vendus (Scope 3)	805
Total Scope 3	1 117
Total des émissions de CES (scope 1, 2 & 3)	1 149

6.4 Précisions sur certains indicateurs

VOLET SOCIAL ET SOCIÉTAL

Effectifs

Il s'agit des collaborateurs liés par un contrat de travail avec une des sociétés du périmètre, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, rémunérés ou pas. Les effectifs pris en compte sont les effectifs inscrits au 31 décembre.

Les collaborateurs mis à la disposition d'une autre société et restant salariés d'une société du périmètre Groupe (salariés détachés et expatriés), les contrats de professionnalisation et d'apprentissage, les VIE, les contrats d'alternance, les collaborateurs en congés maternité, paternité et parentaux, ainsi que les personnes en congés sabbatiques, en congés sans soldes, en congés pour création d'entreprise, en absence longue durée, ou en arrêt maladie sont comptabilisés dans l'effectif. Les mandataires sociaux, les intérimaires, les salariés détachés par une autre entreprise, les retraités, les sous-traitants, ainsi que les stagiaires ne sont pas comptabilisés.

Recrutement

Un recrutement correspond à toute conclusion d'un contrat de travail, qu'il soit d'une durée définie ou indéterminée, au cours de l'exercice considéré. Le passage de CDD à CDI, le passage de contrat de professionnalisation à CDI/CDD, le passage d'intérim à CDI/CDD, ainsi que le passage de stagiaire à CDI, sont considérés comme des recrutements en CDI. La succession de deux CDD conclus pour le même motif est comptée comme deux recrutements s'il y a interruption entre les deux contrats. Dans le cas contraire, un seul recrutement est comptabilisé. La succession de deux CDD pour des motifs différents est considérée comme deux recrutements. Les mobilités internes au périmètre Groupe ne sont pas considérées comme des recrutements.

Turnover

Le turnover des salariés permanents correspond aux départs des employés en CDI lors de l'exercice considéré, à l'initiative de l'employeur ou de l'employé, sur l'effectif moyen permanent de l'exercice. Les motifs de départs pris en compte sont les suivants : démission, licenciement, ruptures conventionnelles, et ruptures de périodes d'essai.

Effectif permanent

L'effectif permanent se compose des salariés titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Il exclut donc les personnes employées par une société extérieure, les CDD, les contrats d'apprentissage ou contrats professionnels et les stagiaires.

Absentéisme

Les heures d'absence couvrent les absences pour maladie, maladie professionnelle, mi-temps thérapeutique, accidents

du travail (y compris les heures d'arrêt du jour de l'accident), ainsi que les absences non payées (congés pour convenances personnelles et absences injustifiées). Les congés pour événements familiaux sont exclus. Le nombre d'heures travaillées théoriques correspond au nombre d'heures théoriquement travaillées conformément aux contrats de travail hors congés payés, RTT et jours fériés.

Accidents du travail

Les accidents survenus durant le temps du trajet domicile/travail ne sont pas comptabilisés. Les intérimaires, stagiaires, expatriés et prestataires sont exclus de ce calcul.

Les accidents n'ayant entraîné un arrêt que le jour de l'accident ne sont pas pris en compte. Les rechutes liées à un premier accident du travail ne sont pas comptées comme un nouvel accident du travail. Les accidents du travail non reconnus par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les accidents du travail contestés par l'employeur sont comptabilisés, sauf s'ils n'ont pas été reconnus par l'autorité administrative.

Heures travaillées réelles

Les heures travaillées incluent toutes les heures de présence dans l'entreprise (y compris les heures de formation, les heures de représentation et les heures d'infirmerie), ainsi que les heures de formation à l'extérieur de l'entreprise. Le nombre d'heures théoriques par jour pour les collaborateurs travaillant au forfait jour a été défini par chaque société en fonction de la catégorie du collaborateur.

Nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident

Tous les arrêts de travail sont pris en compte quelle que soit la durée de l'arrêt mais le jour de l'accident n'est pas compté sauf lorsque la date de déclaration de l'arrêt de travail coïncide avec la date de l'accident. Les jours d'arrêts engendrés au cours de l'exercice de reporting liés à des rechutes suite à un premier accident du travail sont comptés. Dans ce cas, le jour de la rechute est également compté. Les jours d'arrêts suite à un accident du travail non reconnu par l'autorité administrative ne sont pas comptabilisés. Les jours d'arrêt de travail suite à un accident du travail contesté par l'employeur sont comptés, sauf s'il n'a pas été reconnu par l'autorité administrative. Les jours d'arrêt sont comptabilisés sur la base des jours calendaires.

Taux de fréquence

Le taux de fréquence est le nombre d'accidents de travail avec arrêt $\times 1\,000\,000 / \text{nombre d'heures travaillées réelles}$.

Taux de gravité

Le taux de gravité est le nombre de jours d'arrêts pour accident du travail $\times 1\,000 / \text{nombre d'heures travaillées réelles}$.

Formation

Est considérée comme formation, toute intervention dispensée à un collaborateur de l'entreprise, qu'elle soit faite par un intervenant externe ou non, et qui fait l'objet d'une attestation de présence formalisée par une feuille de présence et un programme. Le nombre d'heures de formation par salarié est calculé sur la base de l'effectif moyen permanent.

Nombre d'unités de valeur reconnues en situation de handicap

Le périmètre est constitué des personnes reconnues en situation de handicap dans le cadre de la déclaration annuelle AGEFIPH (périmètre France). Le nombre d'unités de valeur est calculé sur le périmètre entreprise, intérim, et sous-traitance.

Achats de production réalisés auprès des sous-traitants

Les achats de production réalisés auprès des sous-traitants sont définis comme l'ensemble des prestations de service achetées pour se substituer au travail des usines.

Fournisseurs locaux en France

Les fournisseurs locaux sont les fournisseurs situés dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Aquitaine. L'adresse de référence est l'adresse de facturation.

VOLET ENVIRONNEMENTAL

Certification ISO 14001

Les sites ou filiales pris en compte sont ceux disposant d'un certificat ISO 14001 valable au 31 décembre de l'exercice. Pour un certificat multi-sites, tous les sites sont comptabilisés comme certifiés.

Rejets de COV

COV ou Composés Organiques Volatils, soit tout composé organique, à l'exclusion du méthane, ayant une pression de vapeur de 0,01 kPa ou plus à une température de 293,15 Kelvin ou ayant une volatilité correspondante dans des conditions d'utilisation particulières. Les composés organiques contiennent au moins l'élément carbone et un ou plusieurs des éléments suivants : hydrogène, halogènes, oxygène, soufre, phosphore, silicium ou azote (à l'exception des oxydes de carbones et des carbonates et bicarbonates inorganiques). Ils sont émis, soit par combustion, soit par évaporation. Les émissions sont évaluées par calcul d'un bilan matière réalisé sur les quantités de produits contenant des COV. Les facteurs d'émission sont issus du Guide de Réécriture d'un Schéma de Maîtrise des Émissions de COV dans le Secteur des Composites publié en 2004 et rédigé en collaboration avec le CITEPA (Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique), le GPIC (Groupe de la Plasturgie Industrielle et des Composites), la F.I.N. (Fédération des Industries Nautiques) et le SPMP (Syndicat des Producteurs de Matières Plastiques).

Déchets

La nomenclature retenue est la suivante :

- Déchets non dangereux recyclés : carton, PVC, papier, cuivre, plastique, ferraille, plâtre,
- Déchets non dangereux valorisés : déchets de bois, sciures de bois pour l'activité Bateau,
- Déchets non dangereux enfouis : tout-venant, déchets inertes,
- Déchets dangereux : colles, peintures, résines, piles, ampoules/néons, DAS, batteries.

Recyclage

Retraitements de matériaux ou de substances contenus dans des déchets au moyen d'un procédé de production de telle sorte qu'ils donnent naissance ou sont incorporés à de nouveaux produits, matériaux ou substances aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Cela inclut le retraitement des matières organiques, mais n'inclut pas, notamment, la valorisation énergétique, la conversion pour l'utilisation comme combustible, les procédés comportant une combustion ou une utilisation comme source d'énergie, y compris l'énergie chimique, ou les opérations de remblayage.

Réutilisation

Utilisation directe du déchet, sans effectuer de procédé pour le transformer, par exemple, la réutilisation d'une palette.

Valorisation

Utilisation du déchet pour produire une source d'énergie ou pour remplacer un élément ou un matériau.

Enfouissement

Mise en décharge ou stockage souterrain.

Consommation d'eau

Quantité d'eau spécifiquement utilisée pour les besoins du site (à usage domestique ou industriel).

Consommation d'énergie

Quantité totale d'électricité (en kWh) ou de gaz (en kWh PCS) achetée ou produite et consommée par les sites. En ce qui concerne la consommation de gaz, seul le gaz naturel est pris en compte. Les consommations de propane sont exclues du calcul.

Émissions de gaz à effet de serre

Il s'agit des émissions liées à l'énergie. Les facteurs d'émission sont issus de la base carbone de l'ADEME. Ces facteurs prennent en compte les émissions amont et combustions au niveau de la centrale.

Consommation de résines et de gel coat

La consommation de résines et de gel coat est mesurée à partir des quantités consommées au cours de l'exercice.

6.5 Tables de correspondance

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES 10 PRINCIPES DU GLOBAL COMPACT

Principes du global Compact	Chapitres du document
DROITS DE L'HOMME	
Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ;	<ul style="list-style-type: none"> · Introduction Engaged Crew · Politique achats responsables · Ne pas se rendre complice de violation des droits humains et les libertés fondamentales · Garantir un environnement de travail sûr et sain pour nos collaborateurs · Favoriser la diversité et l'inclusion
Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme ;	<ul style="list-style-type: none"> · Ne pas se rendre complice de violation des droits humains et les libertés fondamentales · Politique achats responsables
NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL	
Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;	<ul style="list-style-type: none"> · Introduction Engaged Crew · Indicateurs Sociaux - nombre d'accords signés
Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire ;	<ul style="list-style-type: none"> · Garantir la pratique éthique des affaires · Politique achats responsables
Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants ;	<ul style="list-style-type: none"> · Garantir la pratique éthique des affaires · Politique achats responsables
Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	<ul style="list-style-type: none"> · Garantir la pratique éthique des affaires · Politique achats responsables · Engagement sur la diversité et la non-discrimination
ENVIRONNEMENT	
Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement ;	<ul style="list-style-type: none"> · Maitrises des risques industriels · Certification ISO 14001 · Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie · Réduire l'impact de nos opérations industrielles sur l'environnement ;
Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;	<ul style="list-style-type: none"> · Politique achats responsables · Introduction « preserved oceans » · Certification ISO 14001 · Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie · Réduire l'impact de nos opérations industrielles sur l'environnement
Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> · Réduire l'impact des produits tout au long de leur cycle de vie · Réduire l'impact de nos opérations industrielles sur l'environnement
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	<ul style="list-style-type: none"> · Garantir la pratique éthique des affaires et lutter contre toute forme de corruption · Politique achats responsables

TABLE DE CORRESPONDANCE AVEC LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ODD	INFORMATIONS CLÉS	LIEN VERS LA DPEF
Enjeu Majeur		
3	Dans un contexte socio-économique qui conduit à une recherche constante d'amélioration de la productivité, le Groupe Beneteau est particulièrement vigilant pour garantir la sécurité de ses collaborateurs, ne pas porter atteinte à leur santé et leur assurer des conditions de bien-être au travail de ses collaborateurs.	section 3.1
3	Réduire les émissions de COV dans les sites de production est un objectif prioritaire du Groupe.	section 4.2
	Dans le nautisme, la qualité est un enjeu de sécurité particulièrement fort pour les utilisateurs finaux en raison des conditions dans lesquelles s'exerce la navigation. Tous les bateaux du Groupe sont conçus pour assurer la sécurité des plaisanciers.	section 2.2
8	Dans ses nombreux sites, partout dans le monde, le Groupe Beneteau participe au développement de l'emploi en garantissant l'égalité des chances et en favorisant les emplois stables et durables, avec des salaires justes et des contrats de travail.	section 3.2
	Le Groupe associe par ailleurs ses collaborateurs à la performance de son entreprise via le versement d'intérêsement et de participation aux résultats et l'actionnariat salarial.	
	Le Groupe Beneteau a mis en place une démarche d'éco-conception de ses produits pour faire des choix de matières et de procédés de production plus responsables. Le Groupe a par ailleurs été reconnu au sein de son industrie pour le développement et l'intégration à échelle industrielle de résine recyclable.	section 4.1
12	Le Groupe Beneteau a engagé une campagne d'analyses de cycle de vie couvrant progressivement son offre de bateaux.	section 4.1
	Le Groupe Beneteau est engagé dans une démarche de réduction de son impact environnemental, en particulier de gestion de ses déchets. Ses sites de production principaux de la division Bateau en France et Pologne sont certifiés ISO 14001	section 4.2
	Le Groupe Beneteau met à la disposition de ses distributeurs un service après-vente de qualité.	section 2.2
	Le Groupe Beneteau vise à renforcer son impact pour la lutte contre le réchauffement climatique. Les activités de la division Bateau (83% du chiffre d'affaire du Groupe en 2022) est éligible à la Taxonomie Européenne.	
13	Le Groupe a identifié les différentes sources d'émission de GES de ses activités (Scopes 1 & 2) et met en place un plan d'action de réduction. Le Groupe s'est engagé à développer et promouvoir commercialement des solutions de propulsion alternative pour l'ensemble de ses modèles de bateaux d'ici 2030.	section 4.3
14	Le Groupe Beneteau s'attache à promouvoir et concrétiser des actions pertinentes durables pour la protection de l'environnement marin. Outre l'intégration d'innovations technologiques permettant de réduire les impacts sur l'environnement lors de la phase d'usage, le Groupe sensibilise les plaisanciers à une pratique du nautisme qui préserve les Océans.	section 4.4
16	Signataire du Global Compact, le Groupe Beneteau veille à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme, à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession, ainsi qu'à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	section 2.1 et 3.4, Plan de Vigilance
Enjeu Modéré		
4	Le Groupe Beneteau a mis en place des programmes de formation afin d'accompagner la montée en compétence de ses collaborateurs, facteur de réussite à long terme (adaptation, compétitivité, efficacité, etc.).	section 3.3
	Le Groupe Beneteau propose des parcours en alternance et des stages pour développer des aptitudes professionnelles chez les jeunes.	
5	Le Groupe Beneteau mobilise ses collaborateurs pour que les pratiques et politiques d'embauche, les rémunérations, les conditions d'emploi, l'accès à la formation et l'avancement reposent uniquement sur les exigences relatives au travail, compétences et résultats et soient exemptes de discrimination fondée notamment sur le genre	section 3.4
6	Dans certains sites de production, le Groupe Beneteau a mis en œuvre des mesures d'économie d'eau et suit des indicateurs de résultats.	section 4.2
7	Dans certains sites de production, le Groupe Beneteau a engagé une démarche d'efficacité et de sobriété énergétique, pour réduire ses consommations et les sources de gaspillage d'énergie de manière continue et pérenne.	section 4.3
	Le Groupe déploie un projet d'ombrries photovoltaïque de plus de 40 000m ² sur ses sites de production en France et intègre sur certains modèles de bateaux la génération d'électricité à bord via des panneaux solaires ou des moteurs électriques.	
9	Le Groupe Beneteau investit en recherche et développement pour assurer le maintien de ses savoir-faire et accélérer sa transition vers une industrie durable. Le Groupe a en particulier co-développé durant 3 ans une résine recyclable pour la production de ses bateaux	section 4.1
10	Voir ODD 5 : Le Groupe Beneteau met en place des procédures pour réduire les inégalités entre les travailleurs (à l'embauche, au travail et dans l'évolution de carrière, à la fin de contrat) et en particulier vis-à-vis des femmes, des personnes en situation de handicap.	section 3.4
15	La politique d'achats responsables vise à augmenter la part de bois issus de forêts éco-gérées et labellisées PEFC.	section 2.3
	11 des 12 sites français de la division Bateau et 6 sites de la division Habitat sont classés au titre des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)	section 4.2
	Le Groupe Beneteau déploie sa politique RSE au travers d'une démarche partenariale avec ses fournisseurs et parties prenantes.	
17	Le Groupe a engagé une action d'évaluation de ses fournisseurs avec l'agence de notation Ecovadis.	section 2.3
	Le Groupe déploie un projet d'ombrries photovoltaïque en partenariat avec les acteurs locaux	section 4.3
Non concerné		
1, 2, 11	Les activités du Groupe Beneteau focalisées sur la construction et la commercialisation de bateaux de plaisance et de mobil-homes et d'hébergements alternatifs destinés aux campings, ne le conduisent pas à contribuer aux ODD pour réduire l'extrême pauvreté, lutter contre la faim dans le monde et/ou réduire l'empreinte environnementale et sanitaire des villes, de leurs infrastructures et de leur fonctionnement.	

7. Rapport de l'OTI sur la DPEF

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2023

BENETEAU - Les Embruns - 16, boulevard de la Mer - 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société BENETEAU SA (ci-après « l'entité ») désigné organisme tiers indépendant, « tierce partie » accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1862, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration ») présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSION

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

PRÉPARATION DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de l'entité.

LIMITES INHÉRENTES À LA PRÉPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITÉ DE L'ENTITÉ

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-dessus, ainsi que ;
- de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R.225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées), fournies en application du 3^e du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques,

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et d'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A.225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - *Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*.

INDÉPENDANCE ET CONTRÔLE QUALITÉ

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L.821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre octobre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, Conformité, Ressources humaines, Santé et sécurité, Métiers et innovation.

NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L.225-102-1 en matière sociale et environnementale, ainsi qu'en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L.225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R.225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ; nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en annexe. Pour les risques « Promouvoir le respect de l'écosystème marin », « Garantir la qualité des produits pour la sécurité des consommateurs » et « Exemplarité éthique et conformité » nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités : Ostroda Yachts, Delphie et Construction Navale Bordeaux.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L.233-16 le cas échéant avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en annexe, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail, sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Ostroda Yachts, Delphie, Construction Navale Bordeaux et SPBI (pour les déchets uniquement), et couvrent entre 20% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 24 avril 2024

L'un des commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Bardadi Benzeghadi

Associé

Anne Parenty

Associée Développement Durable

Annexe**Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes**

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Nombre d'alertes éthiques confirmées ;
- Taux de formation Ethique & Conformité des populations cibles ;
- Coûts de garantie 12 mois (en pourcentage du chiffre d'affaires) ;
- Part d'achats provenant de fournisseurs évalués RSE ;
- Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt de nos collaborateurs ;
- Taux de gravité des accidents des collaborateurs (*Périmètre Groupe et Division Bateau*) ;
- Taux d'absentéisme lié aux accidents du travail / Maladies professionnelles (*Périmètre Groupe et Division Bateau*) ;
- Taux de turnover (*Périmètre Groupe et Division Bateau*) ;
- Nombre de personnes en contrat d'alternance (*Périmètre France*) ;
- Part des contrats en CDD (incluant les contrats d'alternance) (*Périmètre France*) ;
- Taux d'absentéisme (toutes causes confondues) (*Périmètre Groupe et Division Bateau*) ;
- Nombre d'heures de formation par salarié – CDI (*Périmètre Groupe, Division Bateau et France*) ;
- Index égalité Femmes/Hommes (*SPBI, CNB, BIO Habitat, moyenne France, moyenne Groupe*) ;
- Part de l'effectif féminin par statut : Employés / Ouvriers, Techniciens et Agents de Maîtrise, Cadres et Assimilés (*Périmètre Groupe*) ;
- Personnes en situation de handicap (*Périmètre France*) ;
- Nombre de voiliers en résine recyclable en 2023 ;
- Pourcentage d'atteinte de l'objectif de 20 000 bateaux déconstruits en 2024 : 50% en 2023 (vs. 37% en 2022)
- Emissions de COV des sites de production (*Périmètre Division Bateau*) ;
- Taux de recyclage/valorisation des déchets non dangereux des sites de production (*Périmètre Groupe, Division Bateau Global et Division Bateau France*) ;
- Emissions de GES scopes 1 et 2 (en tCO₂eq) (*Périmètre Groupe et Division Bateau*) ;
- Consommation d'électricité (*Périmètre Groupe*) ;
- Consommation de gaz (*Périmètre Groupe*) ;
- Part de modèles avec propulsion alternative disponible ;
- Bateaux équipés de Seanapps.
- Cas de conflits d'intérêts ;
- Nombre de due diligence d'intégrité ;
- Part des achats de production réalisés auprès des fournisseurs locaux en France ;

- Nombre de fournisseurs considérés comme stratégiques ;
- Part des achats du Groupe réalisée auprès des fournisseurs stratégiques ;
- Nombre d'opérations de recrutement ;
- Nombre de recrutements réalisé par le biais de la plateforme de cooptation ;
- Nombre de personnes ayant visité les sites de production en 2023 lors des journées portes ouvertes ;
- Nombre de managers formés sur le module de formation DISC Insights ;
- Pourcentage de l'effectif moyen France ;
- Part des résines biosourcées utilisées dans la fabrication des petites pièces ;
- Réduction des émissions de CO₂ liée à l'utilisation de résines biosourcées dans la fabrication des petites pièces ;
- Part des fibres de chanvre utilisées dans les petites pièces produits en France ;
- Informations qualitatives (actions et résultats) ;
- Lutte contre l'évasion et la fraude fiscale : due diligence d'intégrité ;
- Lutte contre la corruption ;
- Protection des données personnelles : DataCare ;
- Qualité et sécurité des produits ;
- Achats Responsables : Ecovadis World Tour ;
- Labellisation Ecovadis des fournisseurs : campagne d'incitation ;
- Evolution du programme B-Safe One, B-Safe 2 ;
- Déploiement de la démarche TMS pro ;
- Attractivité des talents : enquête d'opinion auprès de l'ensemble des salariés ;
- Projet "Refit Bateau" ;
- Nouvel outil de formation avec le module DISC Insight ;
- Renforcer l'égalité Hommes / Femmes ;
- Fresque du climat ;
- Campagne de communication Women Leaders ;
- Analyse du cycle de vie sur le segment monocoques ;
- Déconstruction de bateau par l'APER ;
- Réalisation d'un bilan carbone de la division bateau portant sur les scopes 1,2 et 3 ;
- Réduire nos émissions de COV ;
- Réduire nos déchets industriels ;
- Plan de réduction consommation énergie ;
- Propulsions alternatives ;
- Commercialisation en 2022 de l'Oceanis 30.1e en version 100% électrique ;
- Certifications ISO 14 001 et ISO 50 001 du site bordelais ;
- Equipement SEANAPPS.